

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2026



SOMMAIRE

PREAMBULE.....	3
----------------	---

CONTEXTE ECONOMIQUE

1. Le contexte international.....	4
2. Le contexte national	5
3. Le contenu de la loi de finances	6 à 8

SITUATION FINANCIERE 2025 au 02 novembre 2025

4. Rappel des données de l'EPCI	9 à 10
5. Projection de réalisation 2025	
I. Section de fonctionnement.....	11 à 23
II. Section d'investissement.....	24 à 35

INVESTISSEMENTS 2026

6. Principaux investissements 2026	36 à 37
--	---------

AUTOFINANCEMENT

7. Evolution de l'autofinancement	38
---	----

AUTOFINANCEMENT

8. Structure et Gestion de la dette	39 à 42
---	---------

EVOLUTION PREVISIONNELLE ET EXECUTION DES DEPENSES DE PERSONNELS ET DU TEMPS DE TRAVAIL

9. Evolution RH.....	43 à 57
----------------------	---------

PERSPECTIVES 2025 – 2026

10. Projection de la section de fonctionnement.....	58 à 59
11. Projection de la section d'investissement.....	60

ANNEXES

Tableau de participation des communes	61
---	----

PREAMBULE

Le **Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)** est un moment essentiel de la vie politique de la collectivité, qui a pour vocation de donner aux membres du Comité syndical, les informations nécessaires leur permettant d'exercer de manière effective, leur pouvoir de décision en amont du vote du budget.

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales, la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est une obligation légale pour les communes de plus de 3500 habitants.

Le Débat d'Orientations Budgétaires doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB). Ce ROB est présenté par le Président au comité syndical dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif (BP). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le rapport doit présenter et détailler les thèmes suivants :

- Les grandes orientations budgétaires.
- Les engagements pluriannuels envisagés.
- La structure et la gestion de la dette.
- L'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnels et du temps de travail.

Ce DOB s'appuie sur l'éclairage du présent **Rapport d'Orientations Budgétaires**, dans lequel figure, notamment :

- Le **cadre d'élaboration** (pages 4 à 8) dans lequel va s'inscrire le vote du budget, à savoir les perspectives d'évolution des finances publiques, elles-mêmes dépendantes des prévisions macroéconomiques.
- La **projection de la situation budgétaire** de 2025 (pages 11 à 35) en détaillant les **engagements pluriannuels envisagés** (pages 36 à 37), l'évolution de l'autofinancement (page 38) et la **structure et la gestion de la dette** (pages 39 à 42).
- L'**évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnels et du temps de travail** (pages 43 à 57)
- Les **perspectives financières 2024 à 2026** (pages 58 à 60)
- Le **tableau de participation des communes pour 2026** (page 61).

1. Le contexte international

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte de ralentissement de la croissance mondiale, estimée à 3,2 %, marqué par la persistance de fortes incertitudes géopolitiques et économiques. Les écarts de croissance se creusent entre l'Amérique du Nord, plus dynamique, et l'Europe, qui peine à profiter d'un rebond franc, tandis que la Chine ralentit et que les économies émergentes restent exposées à la volatilité des marchés.

Si l'inflation mondiale se normalise en partie du fait de la baisse des prix de l'énergie (notamment du pétrole au début 2025), les prix alimentaires restent volatils, soumis aux négociations commerciales et aux conditions météorologiques extrêmes. En Europe, l'inflation faible offre un répit mais ne suffit pas à relancer nettement la croissance, dans un contexte d'investissements publics et privés bridés par la prudence.

* FMI, Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2025

Projections de croissance des Perspectives de l'économie mondiale

	PROJECTIONS		
(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	2024	2025	2026
Production mondiale	3,3	3,2	3,1
Pays avancés	1,8	1,6	1,6
États-Unis	2,8	2,0	2,1
Zone euro	0,9	1,2	1,1
Allemagne	-0,5	0,2	0,9
France	1,1	0,7	0,9
Italie	0,7	0,5	0,8
Espagne	3,5	2,9	2,0
Japon	0,1	1,1	0,6
Royaume-Uni	1,1	1,3	1,3
Canada	1,6	1,2	1,5
Autres pays avancés	2,3	1,8	2,0
Pays émergents et pays en développement	4,3	4,2	4,0

2. Le contexte national

Selon la projection de la Banque de France en septembre 2025, les conséquences sur l'inflation seraient faibles en France, sous réserve de la position européenne sur la politique commerciale.

La **croissance** ralentirait en 2025 à +0,7%, révisée en baisse de 0,1% en lien avec les politiques commerciales exposées ci-dessus. En revanche, l'estimation de croissance pour 2026 serait de 0,9% et à +1,1% en 2027.

L'**inflation** connaît un fort recul après des pics en 2023 et 2024, avec un taux de 1% prévu en 2025, puis une légère remontée à 1,3% en 2026 et 1,8% en 2027. Cette inflation modérée est alimentée par une baisse des prix de l'énergie et une maîtrise des coûts des services, bien que les prix alimentaires et certains biens manufacturés restent sensibles au contexte international .

Pour 2026, la prévision d'inflation est estimée à + 1,3%.

La **progression des salaires** (+2,2% en 2025 et +2,3% en 2026 et 2027 pour le salaire moyen par tête) resterait plus dynamique que celle des prix sur l'ensemble de l'horizon de prévision, ce qui se traduirait par des gains de pouvoir d'achat de l'ordre de 1% par an pour la masse salariale.

La France vise un déficit public de 5,4% du PIB en 2025, avec une réduction progressive prévue dans les années suivantes. Ainsi, les prévisions liées au projet de loi de finances (PLF) portent le déficit à 4,7% du PIB en 2026 avec une trajectoire à 3% en 2029.

3. Le contenu de la loi de finances

A ce jour, les informations reprises pour le prochain projet de loi de finances et du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2026 datent de la version du 14 octobre 2025 .

L'application d'un principe de prudence dans l'élaboration de nos prévisions budgétaires n'en est que renforcée

Maitriser les dépenses et assurer le financement des priorités

Le projet de loi de finances 2026 prévoit de réduire les dépenses des ministères et de ses opérateurs, tout en allouant des moyens supplémentaires aux politiques prioritaires (+10,5 milliards d'euros):

- la défense avec le réarmement (+6,7 milliards d'euros),
- la transition écologique,
- l'éducation et la recherche,
- la justice,
- la sécurité,
- la charge de la dette.

Le projet de loi de finances 2026 propose que l'effort de réduction des dépenses de l'État porte sur :

- un recentrage de certaines aides aux entreprises,
- un meilleur ciblage des dispositifs d'insertion sur le champ du travail et de l'emploi,
- une régulation des dispositifs (CPE et MaPrimRénov') soumis à des effets d'aubaine, voire de fraudes,
- un pilotage resserré de la masse salariale de l'État,
- un réexamen des projets d'investissement planifiés,
- une réflexion sur l'action de l'État et de ses opérateurs lorsque des doublons sont constatés.

De même, les collectivités territoriales seraient associées aux efforts de réduction du déficit public avec une hausse de leurs dépenses de fonctionnement limitée à 2,4 milliards d'euros en 2026.

Contribuer au redressement des comptes publics

Du côté des recettes, le projet de loi de finances prévoit d'augmenter la fiscalité à hauteur de 6,5 milliards d'euros sur les contribuables les plus riches, avec :

- la création d'une taxe sur le patrimoine financier,
- la prolongation de la contribution différentielle sur les hauts revenus.

Ces mesures seraient complétées par :

- la rationalisation des niches fiscales pour près de cinq milliards d'euros,
- le gel du barème de l'impôt sur le revenu et de la CSG pour 2,2 milliards d'euros,

L'effort portera aussi sur les grandes entreprises en prolongeant d'un an la contribution exceptionnelle sur les bénéfices. En contrepartie, le projet de budget prévoit de soutenir la compétitivité de l'économie :

- en poursuivant la baisse de la CVAE, jusqu'à sa suppression totale en 2028,
- en luttant contre la concurrence déloyale avec la création d'une taxe nationale sur les petits colis.

Garantir la pérennité du modèle social

Le déficit de la Sécurité sociale s'est fortement accru, passant de 15,3 milliards d'euros en 2024 à 23 milliards d'euros en 2025. Cette dégradation fait peser un risque important sur la pérennité du modèle de protection sociale.

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) vise à ramener le déficit à 17,5 milliards d'euros en 2026 avec un objectif de retour à l'équilibre en 2029.

Cet effort portera principalement sur la branche vieillesse et la branche maladie avec :

- la non-revalorisation des prestations sociales,
- la non-revalorisation des pensions de retraite.

Le PLFSS prévoit dans ce projet de loi une hausse des recettes de 2,5 % (+16,3 milliards d'euros) en 2026 grâce à :

- la hausse de la masse salariale du secteur privé,
- la rationalisation des niches fiscales,
- la participation exceptionnelle des organismes complémentaires,
- la fiscalisation des indemnités journalières pour les affections longues durées.

Le projet de loi de finances pour 2026 impose en effet aux collectivités locales un effort estimé à 4,6 milliards d'euros par le gouvernement, voire jusqu'à 8 milliards d'euros selon le Comité des finances locales (CFL).

Après une contribution de 2,2 milliards d'euros en 2025, le PLF 2026 accentue encore plus cette contribution des collectivités et resserre gravement leurs marges financières en fonctionnement au travers notamment de :

- la réduction de 527 millions d'euros des compensations d'exonérations fiscales d'impôts perçus par les collectivités (la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle serait la dotation la plus impactée avec une baisse de 468 millions d'euros);
- la baisse de 789 millions d'euros des compensations de l'abattement de 50% instauré par la loi de finances 2021 des valeurs locatives des locaux industriels. L'enveloppe totale serait ainsi du même niveau que l'enveloppe initiale créée en 2021 ;
- le doublement du Dispositif de lissage conjoncturel (Dilico), porté à 2 milliards d'euros, réduisant la prévisibilité budgétaire. Ce dispositif renouvelle pour un certain nombre de collectivités un prélèvement sur leurs douzièmes de fiscalité jusqu'à atteindre une contribution totale de 2 milliards d'euros en 2026 ;
- la minoration de la dynamique de la TVA en minorant la dynamique par le taux d'inflation, entraînant une perte nette estimée à 700 millions d'euros en 2026. À la différence de 2025 où la dynamique de la TVA était gelée, le PLF 2026 instaure un écrêtement de cette dynamique qui serait réduite du niveau de l'inflation estimée à 1,3%. La fraction de TVA versée aux collectivités compense la suppression de certains impôts locaux, notamment la CVAE ;
- la poursuite de la hausse des cotisations employeurs à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) pour un coût de 1,3 milliard d'euros. Depuis 2025, il est prévu une augmentation annuelle de 3 points pendant quatre ans afin d'atteindre 12% d'augmentation en 2028 pour réduire le déficit de la CNRACL.

SITUATION FINANCIERE

DE LA COLLECTIVITE

4. Rappel des données de l'établissement

	<u>2024</u>	<u>2025</u>
Nombre de communes	25	24
Nombre d'habitants (chiffre DGF 2025)	69 651	67 139
Nombre de compétences (AG compris)	12	12
Nombre moyen de communes adhérentes au Pôle Social (hors EHPAD)	20	20
Nombre moyen de communes adhérentes au Pôle Technique	10	10
Montant du Budget Principal en fonctionnement en €	6 147 575€	5 803 446 €
Montant de l'ensemble des budgets en fonctionnement en €	13 234 100€	13 243 702 €

Le SIVOM de la Communauté du Bruaysis est un Syndicat intercommunal à vocations multiples. Créé en 1991, cet établissement public de coopération intercommunale regroupe aujourd'hui 24 communes du Bruaysis pour un bassin de vie de 67 139 habitants (1^{er} janvier 2025).

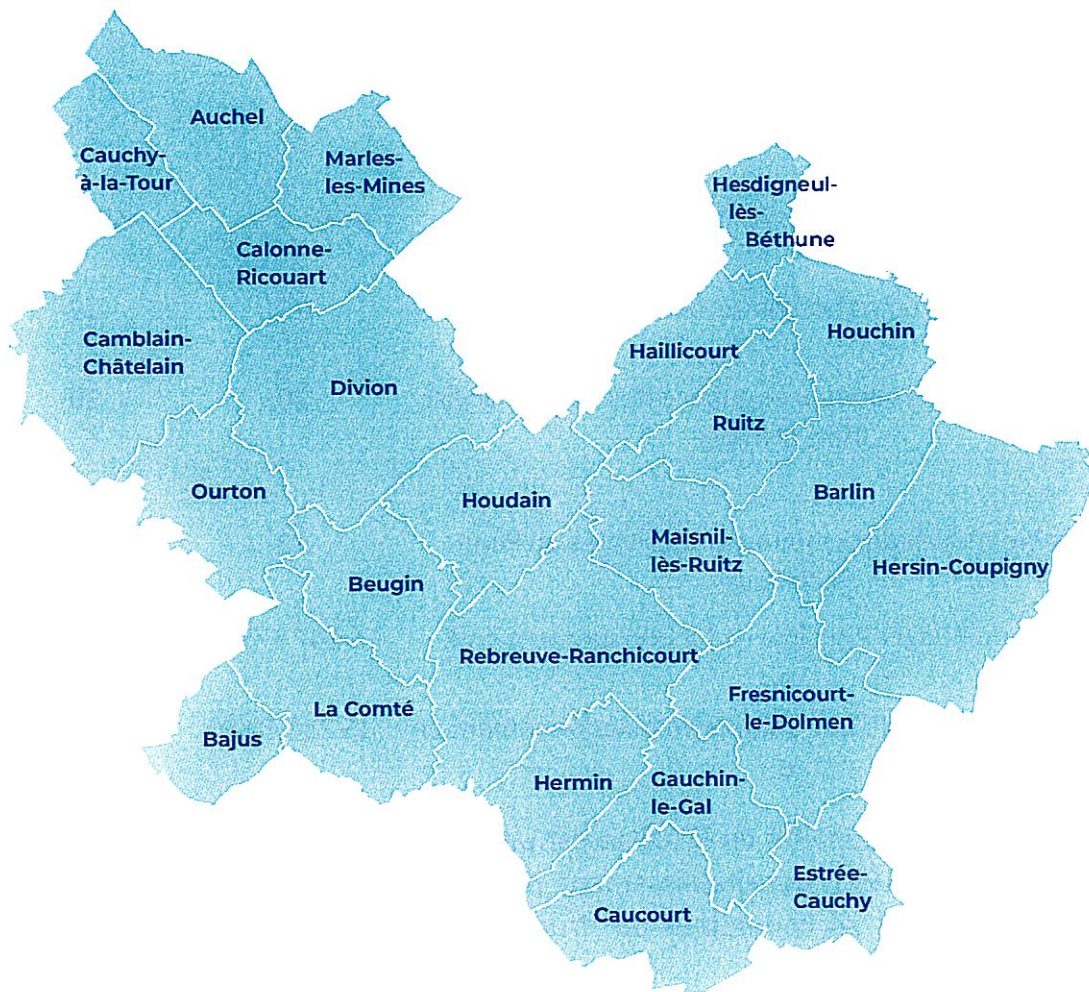
Son fonctionnement à la carte offre une grande souplesse aux communes.

Contrairement aux communautés de communes, communautés d'agglomération ou communautés urbaines, aucune compétence n'y est obligatoire.

Le SIVOM n'a pas de fiscalité directe ; il ne prélève pas l'impôt auprès des usagers. Il puise ses moyens pour partie des contributions des publics bénéficiaires de ses services, pour partie de subventions de partenaires publics et pour partie des communes membres qui décident de soutenir son offre de service public local

Le SIVOM exerce principalement des compétences médico-sociales et techniques. Il emploie quelque 230 agents et ses activités concernent un millier d'emplois induits (auxiliaires de vie du service d'aide et d'accompagnement à domicile mandataire, assistants maternels...).

A l'instar d'un Conseil Municipal, le pouvoir de décision appartient aux élus qui siègent dans deux instances de gouvernance : le Bureau Syndical et le Comité Syndical.



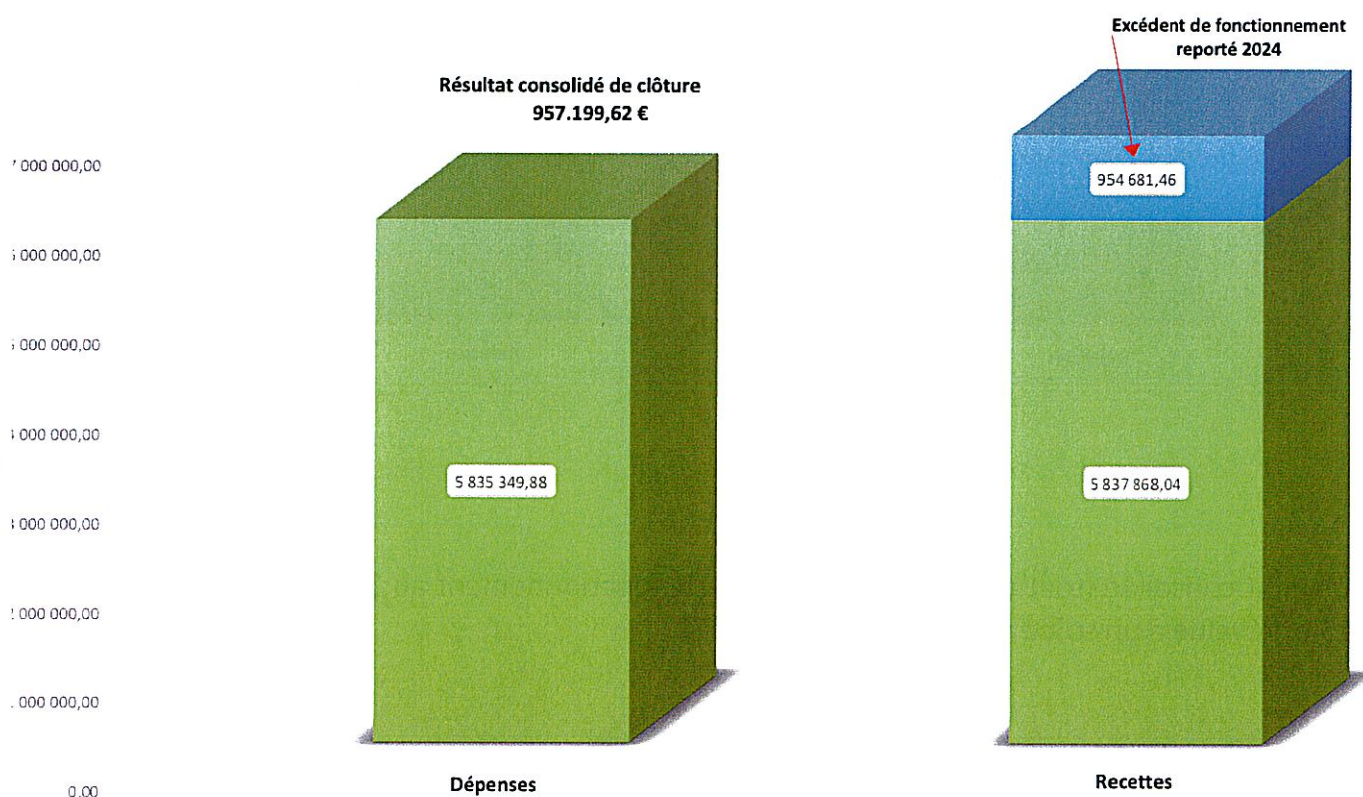
5. PROJECTION DE RÉALISATION 2025

Situation projetée au 02 novembre 2025

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Afin d'avoir une vision éclairée des grands équilibres de l'exercice à venir, le Rapport d'Orientations Budgétaires présente une projection de ses résultats anticipés.

BUDGET PRINCIPAL

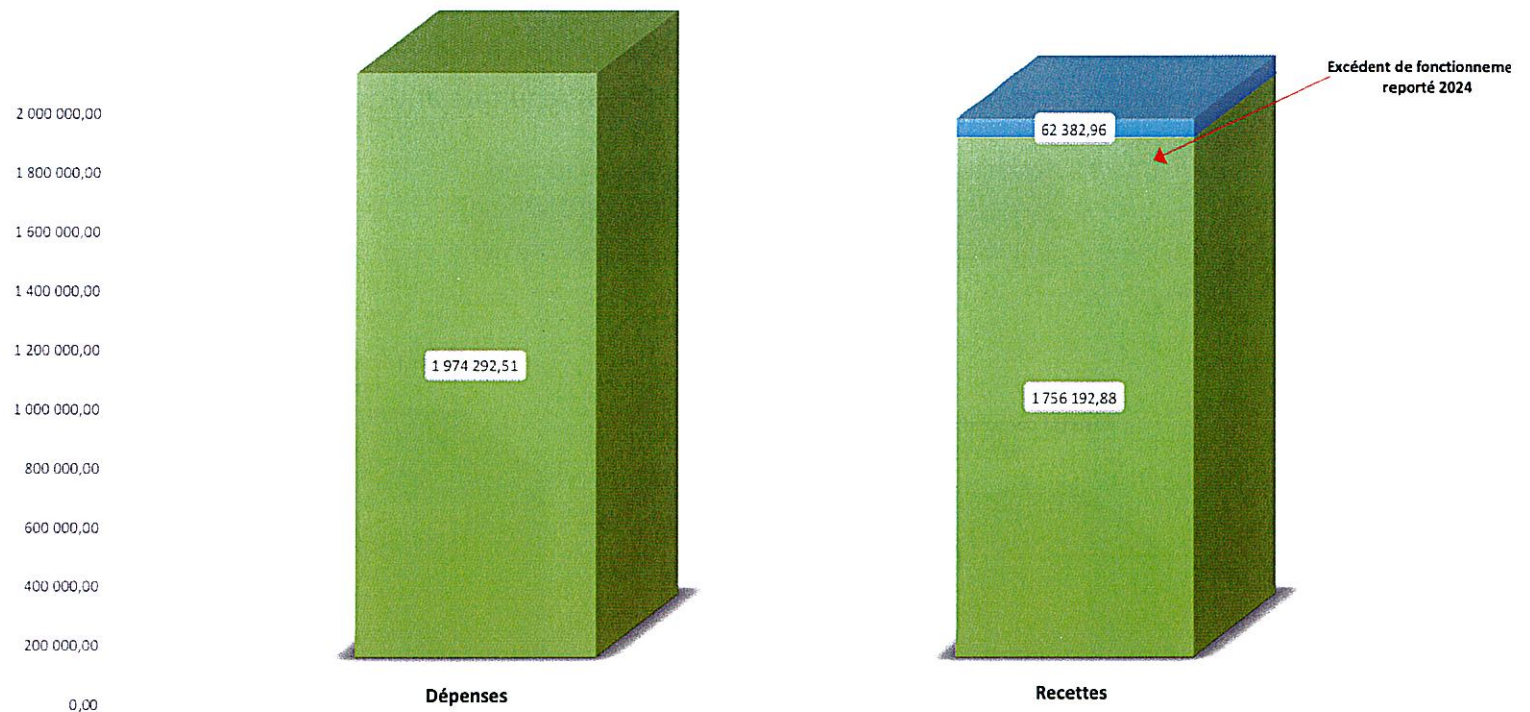


Le résultat consolidé (tout ordre) pour la section de fonctionnement au 31 décembre 2025 est évalué à un **solde positif de 957 199,62 €**, résultat qui viendra incrémenter les capacités financières 2026 du Budget Principal.

SECTION FONCTIONNEMENT

BUDGET SSIAD

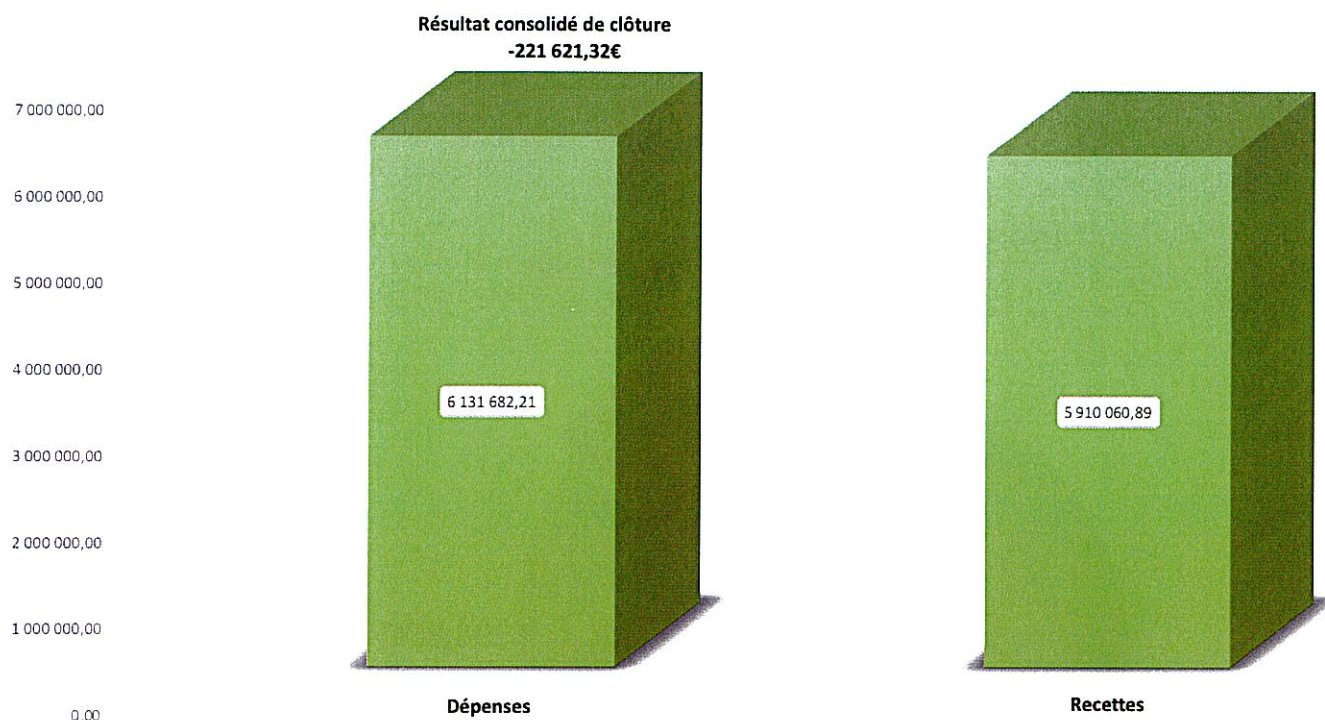
Résultat consolidé de clôture
-155.716,67 €



Le résultat consolidé (tout ordre) pour la section de fonctionnement au 31 décembre 2025 est évalué à un **solde négatif de - 155 716,67€**.

SECTION FONCTIONNEMENT

BUDGET EHPAD



Le résultat consolidé (tout ordre) pour la section de fonctionnement au 31 décembre 2025, est évalué à un **solde négatif de -221 621,32€**

**ATTENTION NOMENCLATURE ERRD = PAS DE REPRISE D'EXCEDENT PAR SECTION.
SE REFERER A L'AFFECTATION DES RESULTATS**

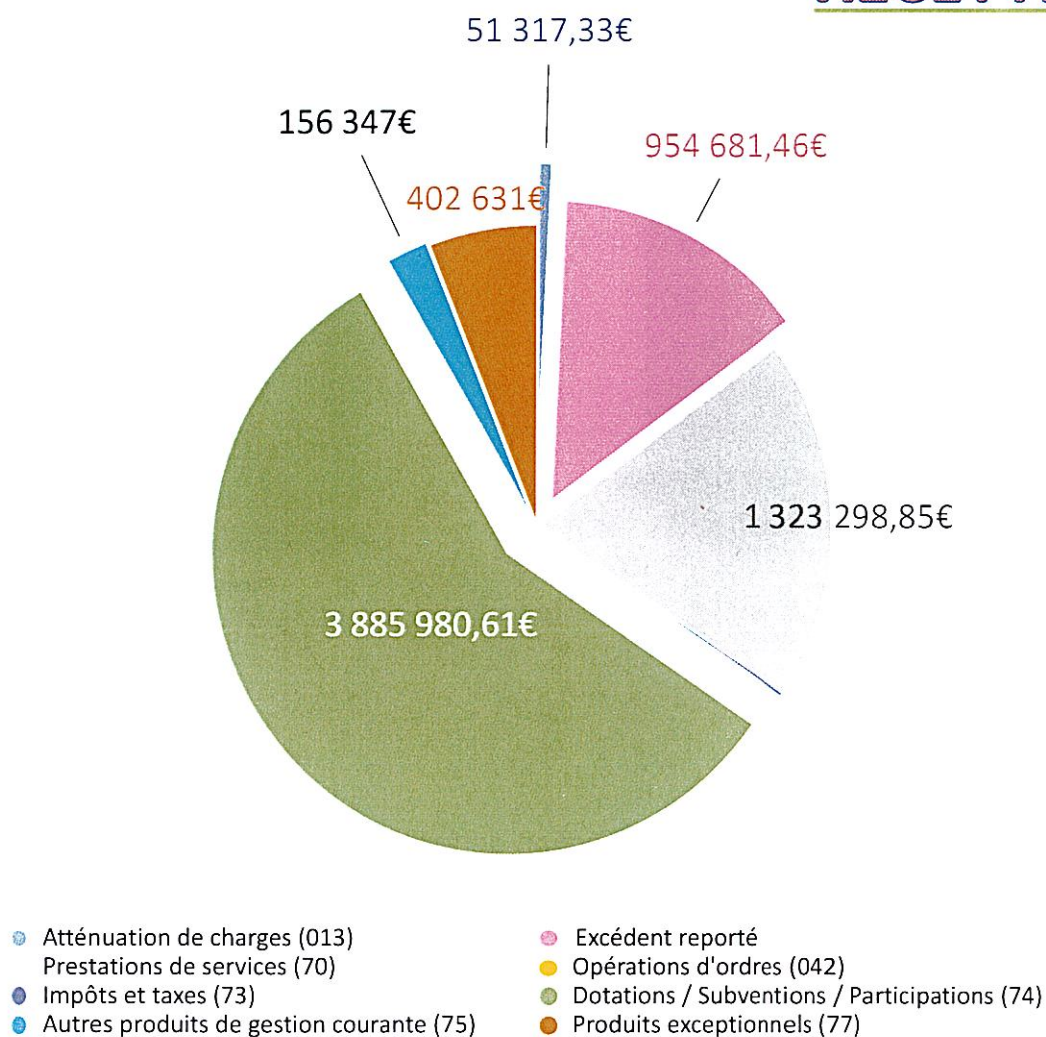
Ce déficit sera diminué lors de l'affectation des résultats à un **montant de -80,08€**

SECTION FONCTIONNEMENT

i. REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

BUDGET BP

RECETTES

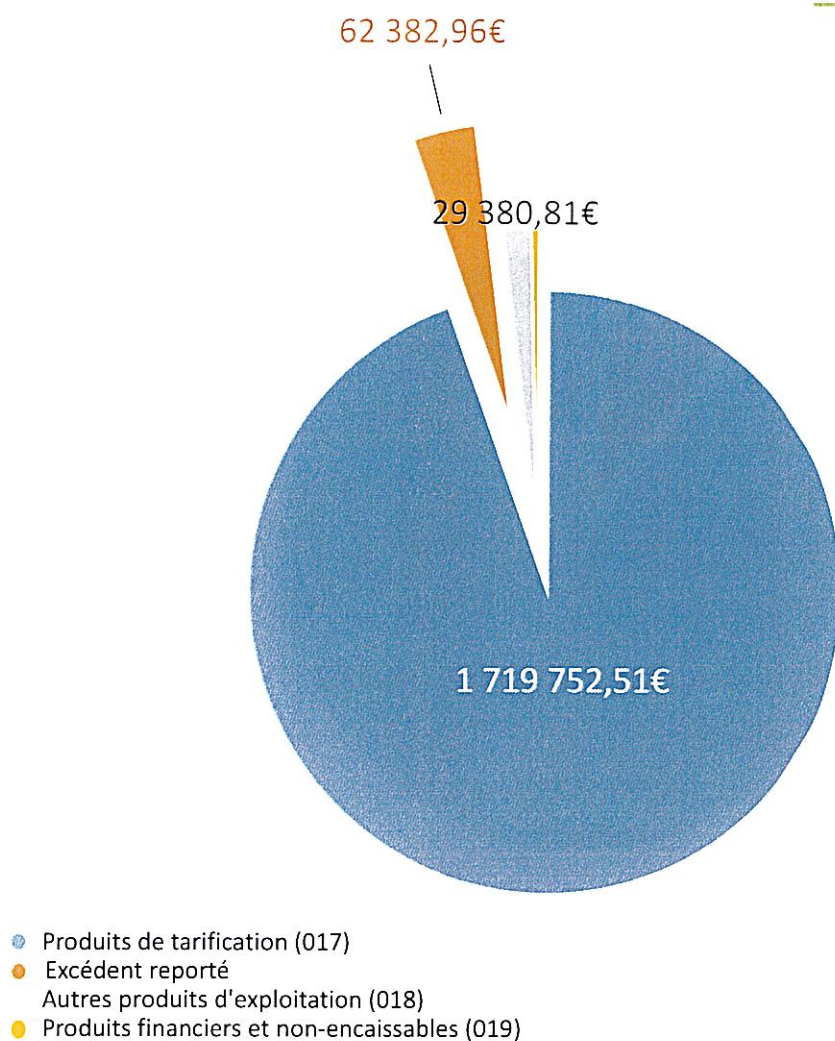


Elles regroupent les recettes affectées prioritairement au fonctionnement du SIVOM, les participations, les subventions et les dotations en demeurant le pilier central. Elles se réaliseraient à hauteur de 57% soit 3 885 980,61€ en 2025.

SECTION FONCTIONNEMENT

BUDGET SSIAD

RECETTES

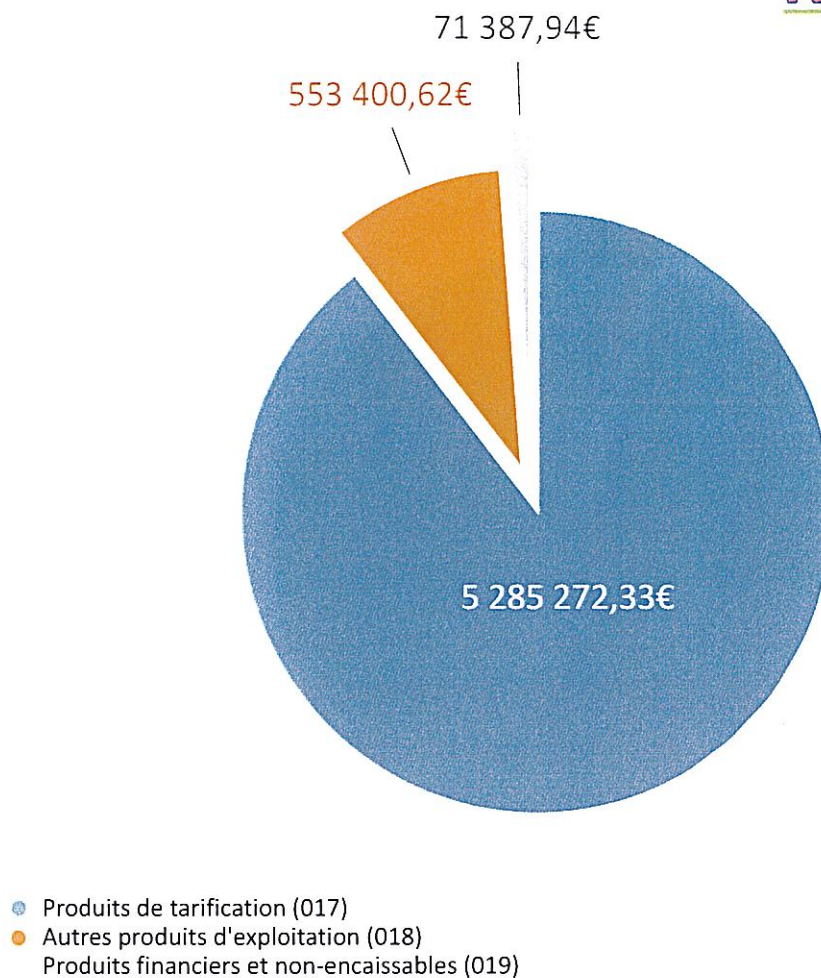


Elles regroupent les recettes affectées prioritairement au fonctionnement du SSIAD, les produits de tarification en demeurant le pilier central.
Elles se réaliseraient à hauteur de 94,93% soit 1 719 752,51€ en 2025.

SECTION FONCTIONNEMENT

BUDGET EHPAD

RECETTES



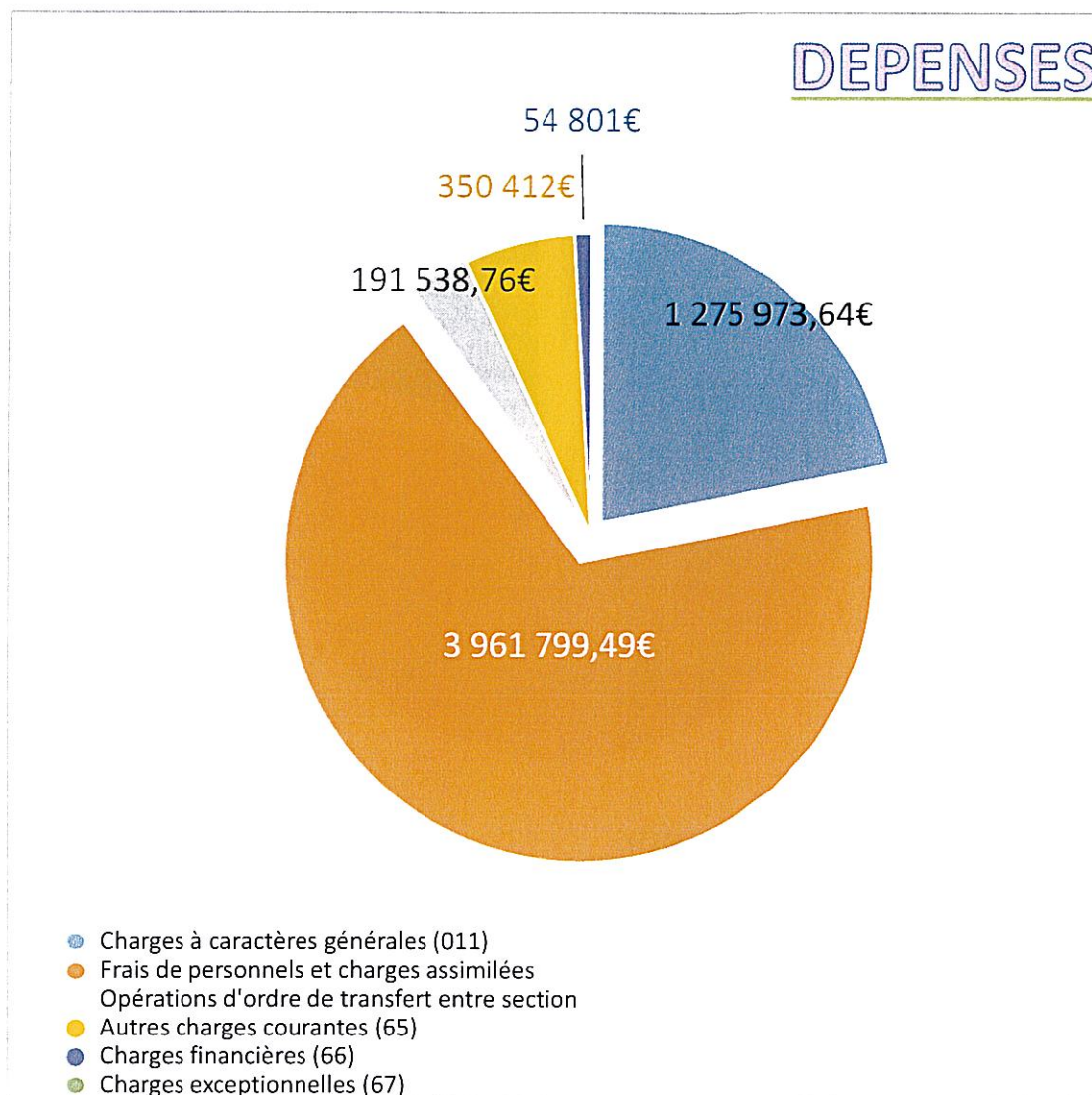
Les recettes de fonctionnement regroupent les recettes affectées prioritairement au fonctionnement de l'EHPAD, les produits de tarification en demeurant le pilier central.

Elles se réaliseraient à hauteur de 89,43% soit 5 285 272,33€ en 2025.

SECTION FONCTIONNEMENT

ii. REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

BUDGET PRINCIPAL

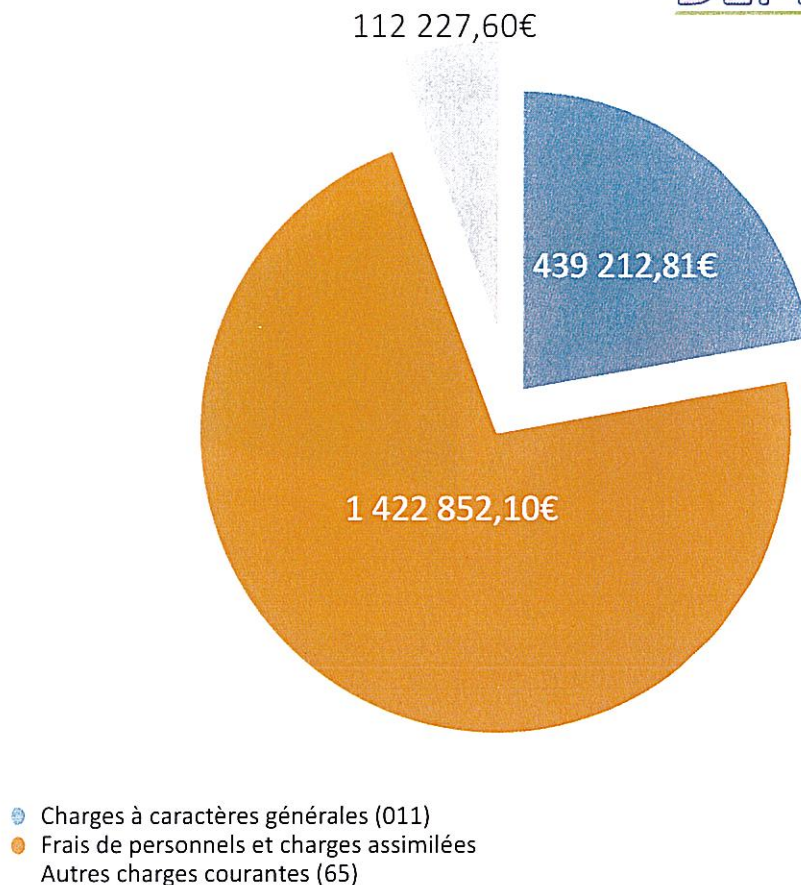


Elles regroupent les dépenses affectées prioritairement au fonctionnement du SIVOM, la masse salariale en demeurant le poste central. Elles se réaliseraient à hauteur de 67,89% soit 3 961 799,49€ en 2025.

SECTION FONCTIONNEMENT

BUDGET SSIAD

DEPENSES

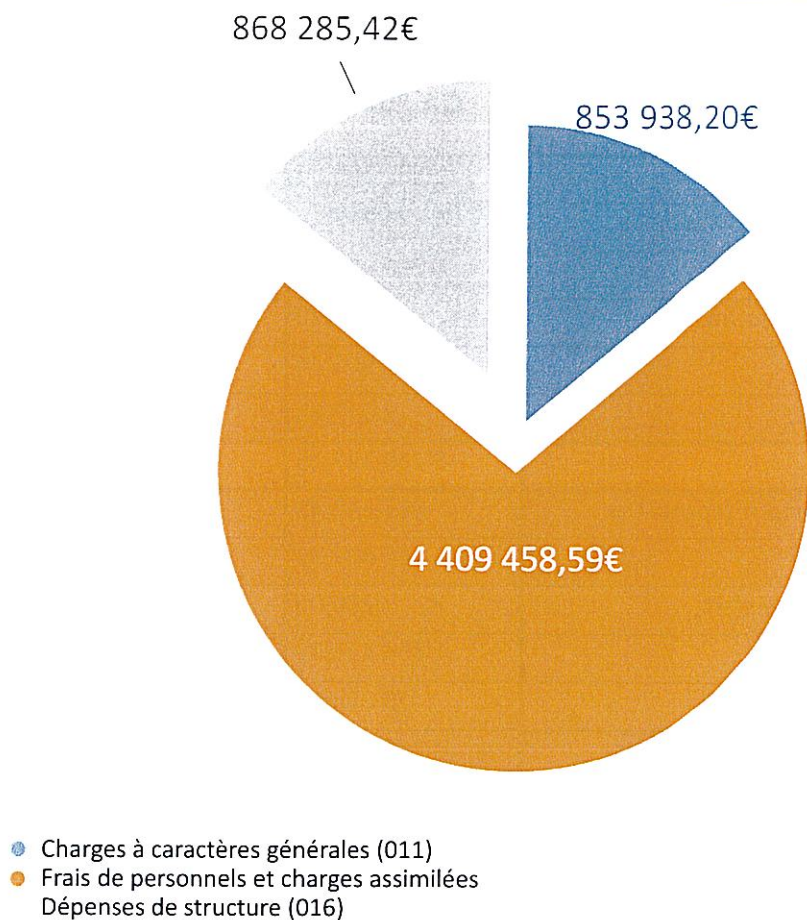


Elles regroupent les dépenses affectées prioritairement au fonctionnement du SSIAD. La masse salariale en demeurant le poste central. Elles se réaliseraient à hauteur de 72,07% soit 1 422 852,10 € en 2025.

SECTION FONCTIONNEMENT

BUDGET EHPAD

DEPENSES



Elles regroupent les dépenses affectées prioritairement au fonctionnement de l'EHPAD. La masse salariale en demeurant le poste central.

Elles se réaliseraient à hauteur de 71,91% soit 4 409 458,59€ en 2025.

**ATTENTION NOMENCLATURE ERRD = PAS DE REPRISE D'EXCEDENT PAR SECTION.
SE REFERER A L'AFFECTATION DES RESULTATS**

SECTION FONCTIONNEMENT

iii. COMPARAISON du COMPTE ADMINISTRATIF 2024 VS COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Résultat comptable détaillé du Budget en € entre 2024 et 2025

BUDGET PRINCIPAL

Chap.	Libellé	CA 2024	CA 2025 Projeté	% Evolution
011	Charges à caractère général	1 182 765,54	1 275 973,64	7,88 %
012	Frais de personnels et charges assimilées	4 179 217,11	3 961 799,49	-5,20 %
042	Opération d'ordres de transfert	266 383,13	191 538,76	-28,10 %
65	Autres charges de gestion courante	139 010,20	350 411,71	152,08 %
66	Charges financières	20 903,44	54 800,56	162,16 %
67	Charges exceptionnelles	2 047,83	825,72	-59,68 %
Total DEPENSES		5 790 327,25	5 835 349,88	0,78 %
002	Excédent de fonctionnement reporté	863 647,48	954 681,46	10,54 %
013	Atténuations de charges	56 407,39	51 317,33	-9,02 %
042	Opérations d'ordres de transfert	236,00	236,00	0,00 %
70	Prestations de services	1 464 433,09	1 323 298,85	-9,64 %
73	Impôts et taxes	19 854,00	18 057,27	-9,05 %
74	Dotations, Subventions et Participations	4 161 839,83	3 885 980,61	-6,63 %
75	Autres produits de gestion courante	120 075,59	156 346,90	30,21 %
77	Produits exceptionnels	58 515,33	402 631,08	588,08 %
Total RECETTES		6 745 008,71	6 792 549,50	0,70 %
RESULTAT DE L'EXERCICE		954 681,46	957 199,62	0,26 %

Résultat comptable simplifié du Budget en € entre 2022 et 2025

BUDGET PRINCIPAL

CA 2022

CA 2023

CA 2024

PREV CF 2025

Résultat de l'exercice en
fonctionnement

1 139 210,99

863 647,48

954 681,46

957 199,62

SECTION FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement augmentent par rapport à 2024 principalement liées à l'augmentation de l'énergie et les charges d'assurances.

Les frais de personnel baissent légèrement de -5,20%, malgré la hausse des charges CNRACL au 1^{er} janvier 2025.

Cela s'explique par la politique de réorganisation des services, initiée depuis 2023, priorisant le remplacement en interne des postes vacants.

A noter également :

- L'augmentation des autres charges de gestion courante, en raison de la régularisation des comptes d'attente.
- L'augmentation des charges financières en raison des intérêts payés en 2025 pour le siège (terrain et phase mobilisation du prêt « travaux »).

Concernant les recettes, une baisse de -6,63% est constatée sur les dotations et les participations des communes qui s'explique par l'arrêt des participations pour le SAAD.

L'enveloppe des prestations de services baisse également par rapport à 2024 de -9,64%.

Les augmentations de recettes exceptionnelles sont liées à l'augmentation des remboursements relyens et le remboursement des indemnités FONPEL par quelques élus.

SECTION FONCTIONNEMENT

BUDGET SSIAD				
Chap.	Libellé	CA 2024	CA 2025 Projeté	% Evolution
011	Charges à caractère général	280 979,47	439 212,81	56,31 %
012	Frais de personnels et charges assimilées	1 260 807,09	1 422 852,10	12,85 %
016	Dépenses de structure	121 234,67	112 227,60	-7,43 %
Total DEPENSES		1 663 021,23	1 974 292,51	18,72 %
002	Excédent de fonctionnement reporté	145 288,25	62 382,96	-57,06 %
017	Produits de tarification	1 487 312,88	1 719 752,51	15,63 %
018	Autres produits de tarification	87 857,24	29 380,81	-66,56 %
019	Produits financiers	4 945,82	7 059,56	42,74 %
Total RECETTES		1 725 404,19	1 818 575,84	5,40 %
RESULTAT DE L'EXERCICE		62 382,96	-155 716,67	-349,61 %

Résultat comptable simplifié du Budget en € entre 2022 et 2025

BUDGET ANNEXE SSIAD	CA 2022	CA 2023	CA 2024	PREV CF 2025
Résultat de l'exercice en fonctionnement	185 079.01	145 288.25	62 382,96	-155 716,67

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 18,72%.

Les **charges à caractère général** ont connu une hausse de 56,31% en 2025 par rapport à 2024, expliquée par la mise en place d'une nouvelle procédure comptable concernant le paiement des soins infirmiers.

Les frais de personnels ont aussi augmenté de 12,85% en raison de la hausse des charges CNRACL au 1^{er} janvier 2025.

Les recettes de fonctionnement restent stables.

SECTION FONCTIONNEMENT

BUDGET EHPAD

Chap.	Libellé	CA 2024	CA 2025 Projeté	% Evolution
011	Charges à caractère général	626 032,95	853 938,20	36,40 %
012	Frais de personnel et charges assimilées	4 157 343,64	4 409 458,59	6,06 %
016	Dépenses de structure	692 362,19	868 285,42	25,41 %
Total DEPENSES		5 475 738,78	6 131 682,21	11,98 %
017	Produits de tarification	4 950 362,19	5 285 272,33	6,77 %
018	Autres produits de tarification	380 569,45	553 400,62	45,41 %
019	Produits financiers	90 759,80	71 387,94	-21,34 %
Total RECETTES		5 421 691,44	5 910 060,89	9,01 %
RESULTAT DE L'EXERCICE		-54 047,34	-221 621,32	310,05 %

Résultat comptable simplifié du Budget en € entre 2022 et 2025

BUDGET ANNEXE EHPAD

CA 2022

CA 2023

CA 2024

PREV CF 2025

Résultat de l'exercice en
fonctionnement

135 049.05

84 147.24

-54 047,34

-221 621,32

Attention avec affectation de résultat : - 80,08€ au 31/12/2025

Les **dépenses de fonctionnement** augmentent par rapport à 2024, du fait des charges de personnels avec l'application de l'augmentation des charges CNRACL et des charges à caractère général.

En effet, on constate +36,40% de **charges à caractère général**.

Cette augmentation est principalement expliquée par la régularisation des factures de frais alimentation et d'énergie de 2024 payée en 2025.

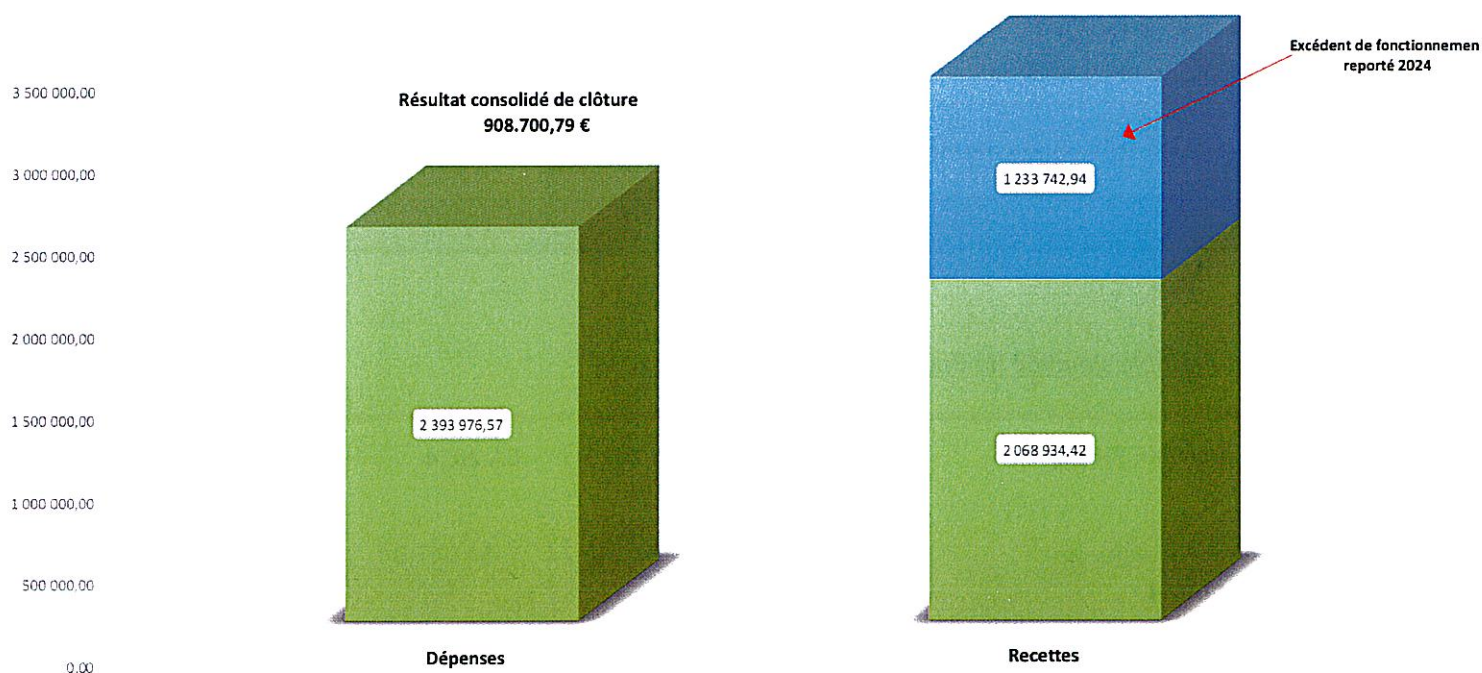
Pour les **recettes de fonctionnement**, les produits de la tarification augmentent en 2025, en raison du travail de régularisation des dossiers des hébergés admis à l'aide sociale.

Les produits financiers diminuent en raison de la baisse de recettes liées à l'assurance statutaire (baisse absentéisme).

SECTION FONCTIONNEMENT

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

BUDGET PRINCIPAL

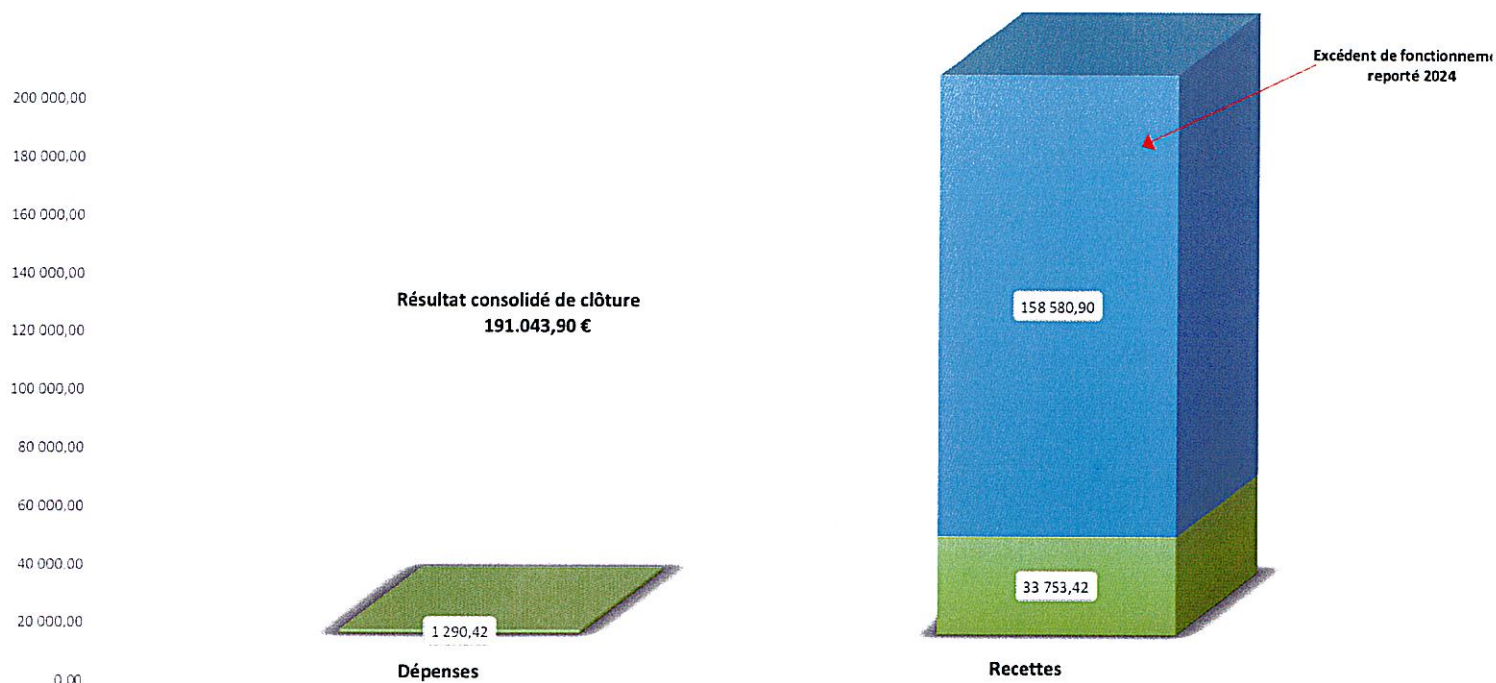


Le résultat consolidé (tout ordre) pour la section d'investissement à fin 2025 est évalué à un **solde positif de 908 700,79€**, résultat qui viendra incrémenter les capacités financières 2026 du Budget Principal.

L'année 2025 a été marquée par des investissements significatifs pour les travaux du siège du SIVOM à Houdain.

SECTION INVESTISSEMENT

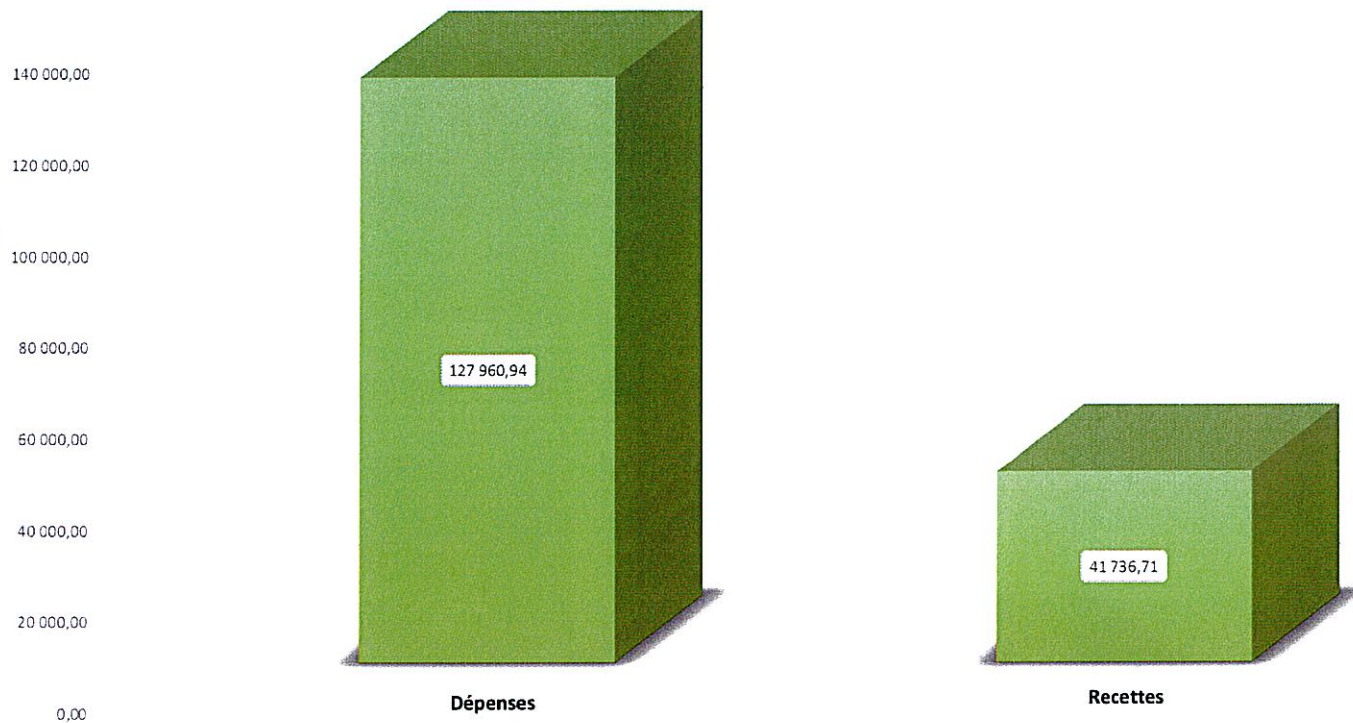
BUDGET SSIAD



Le résultat consolidé (tout ordre) pour la section d'investissement à fin 2025 est évalué à un **solde positif de 191 043,90€**, résultat qui viendra incrémenter les capacités financières 2026 du Budget du SSIAD.

SECTION INVESTISSEMENT

BUDGET EHPAD



Le résultat consolidé (tout ordre) pour la section d'investissement à fin 2025 est évalué à un **solde négatif de -86 224,23€**, du Budget Annexe EHPAD.

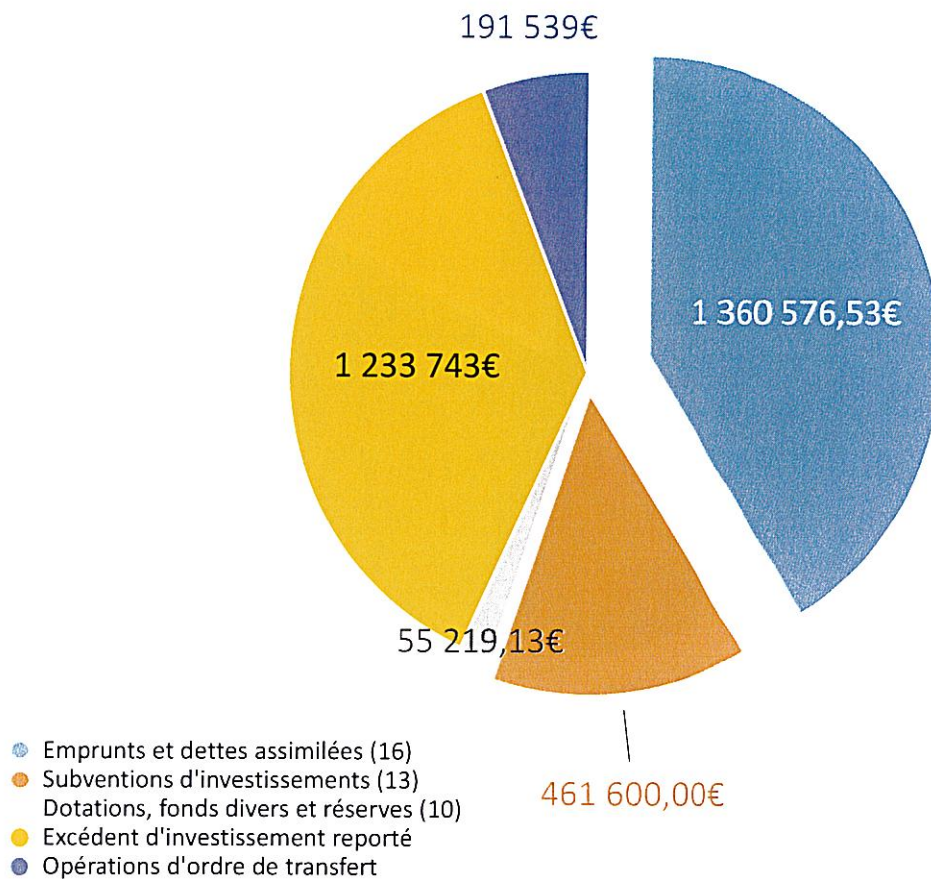
**ATTENTION NOMENCLATURE ERRD = PAS DE REPRISE D'EXCEDENT PAR SECTION.
SE REFERER A L'AFFECTATION DES RESULTATS**

Après affectation de résultat au 31 décembre 2025, la capacité d'autofinancement s'élèvera donc à + 123 770€.

SECTION INVESTISSEMENT

i. REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES

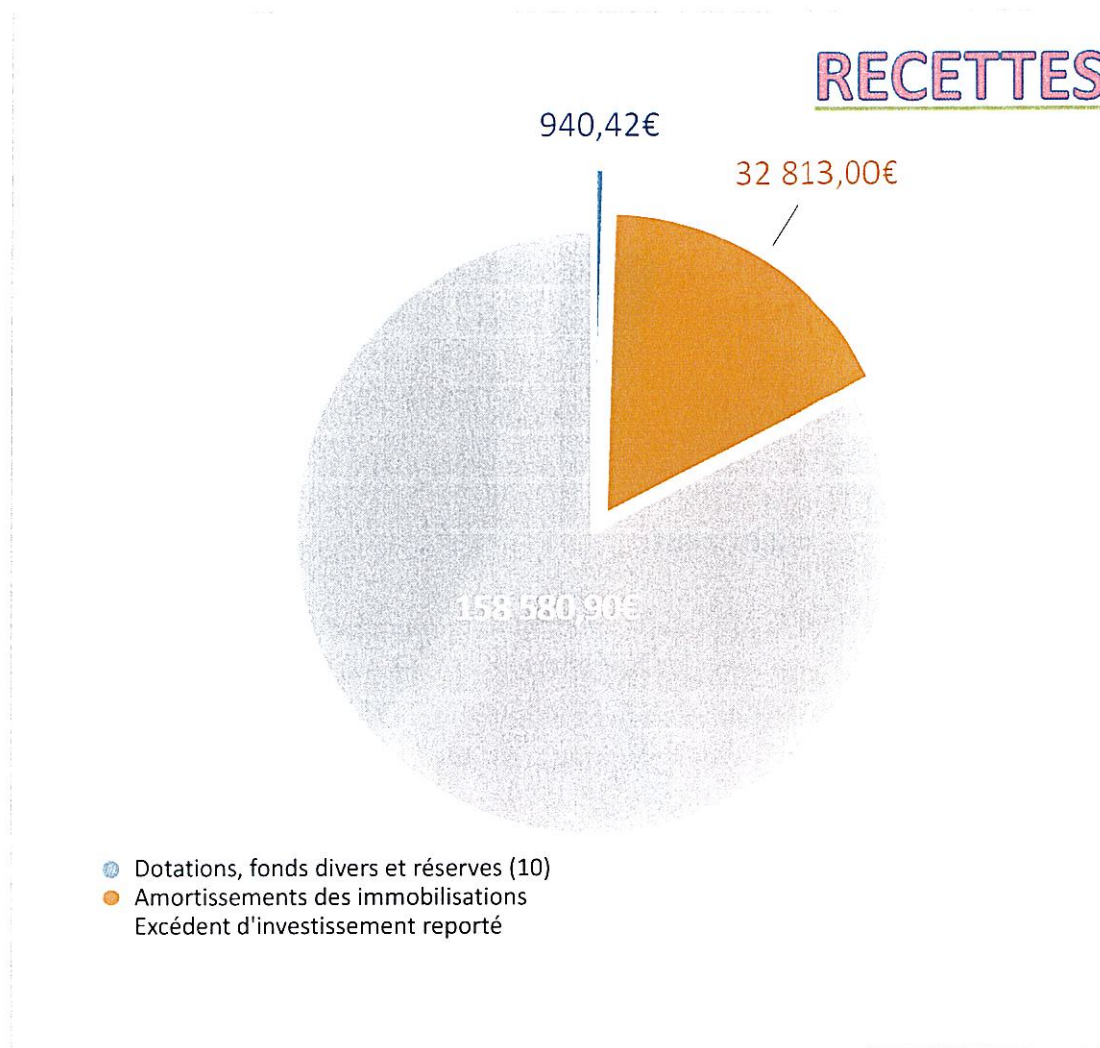


La principale recette d'investissement au budget principal concerne le prêt réalisé pour le financement des travaux concernant le siège.

Les dotations d'amortissement représentent 191 539€ soit 6%.

SECTION INVESTISSEMENT

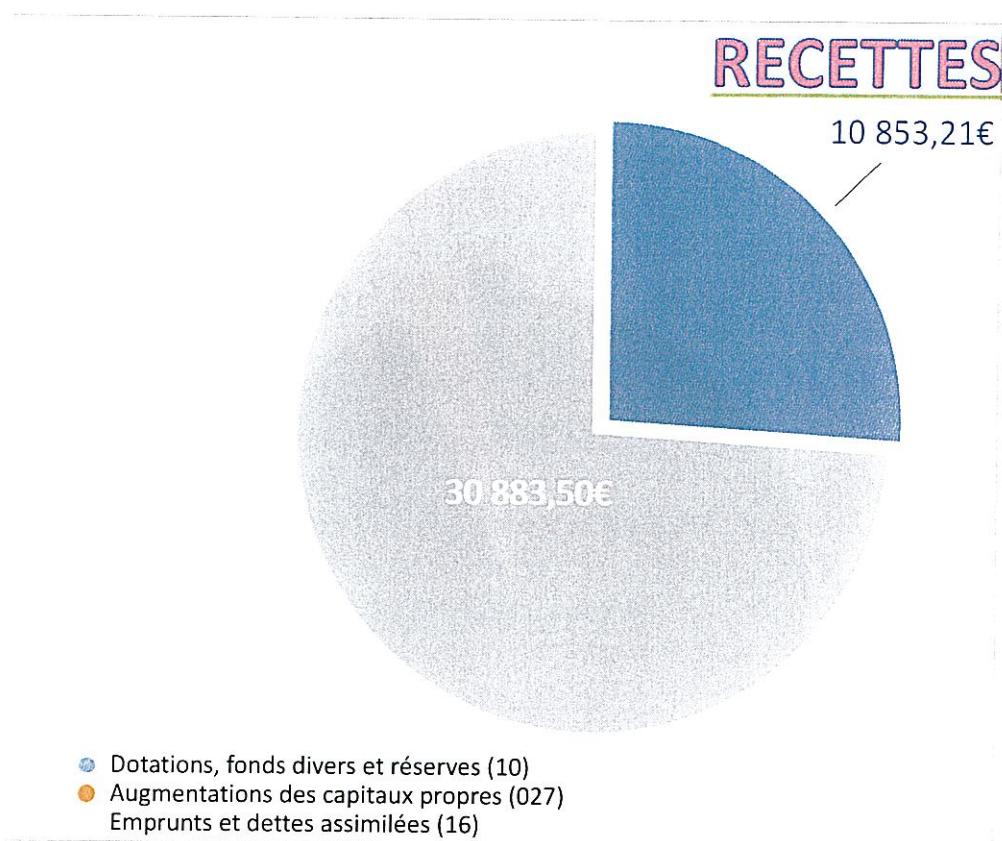
BUDGET SSIAD



Les dotations d'amortissement représentent 32 813,00€ soit 17,06%.

SECTION INVESTISSEMENT

BUDGET EHPAD



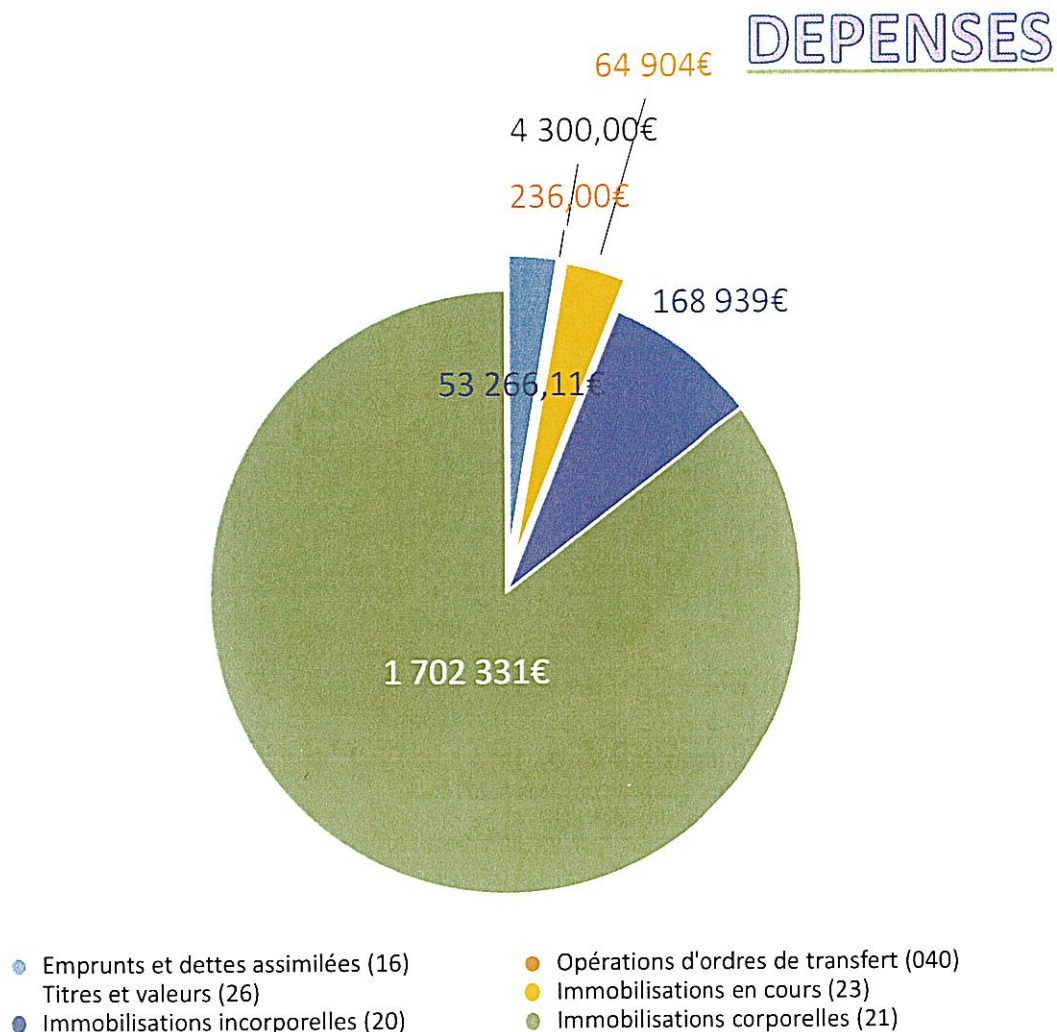
Sous la nomenclature ERRD, l'écriture comptable des dotations d'amortissement n'est pas comptabilisée. Toutefois, ce montant est pris en compte lors de l'affectation des résultats.

La principale recette concerne le FCTVA

SECTION INVESTISSEMENT

ii. REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

BUDGET PRINCIPAL

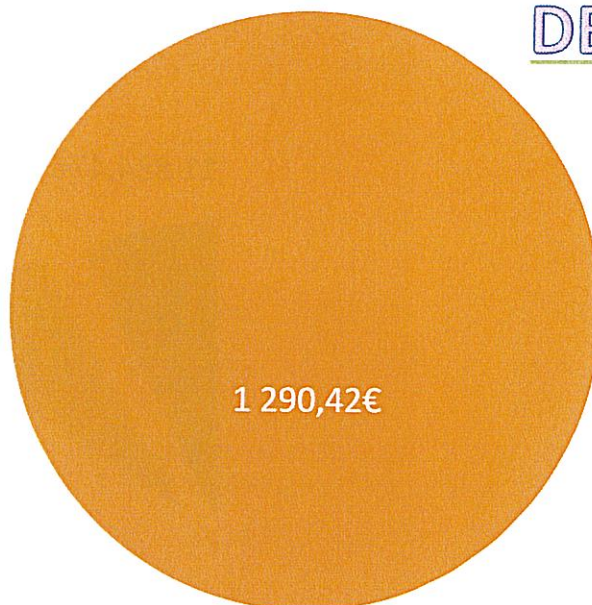


Les principales dépenses concernent les travaux pour le siège du SIVOM à Houdain et l'acquisition des 4 véhicules réfrigérés.

SECTION INVESTISSEMENT

BUDGET SSIAD

DEPENSES



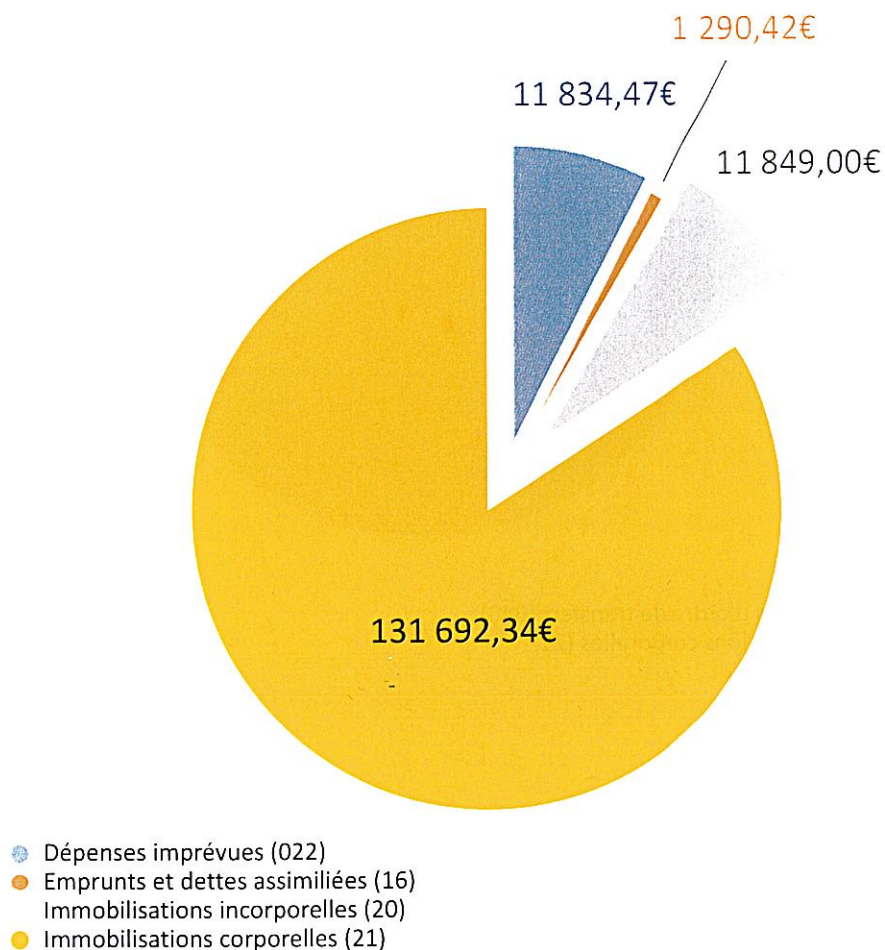
- Opérations d'ordre de transfert (040)
- Immobilisations corporelles (21)

Peu de dépense d'investissement au cours de l'année 2025.

SECTION INVESTISSEMENT

BUDGET EHPAD

DEPENSES



Malgré un investissement plus important que les années précédentes au sein de l'EHPAD, les dépenses d'investissement baissent du fait de la diminution de la part en capital d'un prêt qui se termine en 2026.

SECTION INVESTISSEMENT

iii. COMPARAISON AVEC COMPTE ADMINISTRATIF 2024 vs COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

BUDGET PRINCIPAL				
Chap.	Libellé	CA 2024	CA 2025 Projeté	% Evolution
040	Opérations d'ordre de transfert	236,00	236,00	0,00 %
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	400 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	126 843,00	53 266,11	-58,01 %
20	Immobilisations incorporelles	127 654,76	168 939,25	32,34 %
21	Immobilisations corporelles	633 664,84	1 702 330,88	168,65 %
23	Immobilisations en-cours	0,00	64 904,33	
26	Titres et valeurs	4 300,00	4 300,00	0,00 %
27	Autres immobilisations financières	1 710,00		-100,00 %
Total DEPENSES		894 408,60	2 393 976,57	167,66 %
001	Excédent d'investissement reporté	1 060 950,00	1 233 742,94	16,29 %
13	Subventions d'investissements		461 600,00	
040	Opérations d'ordre de transfert	266 383,13	191 538,76	-28,10 %
10	Dotations, fonds divers et réserves	47 538,41	55 219,13	16,16 %
16	Emprunts et dettes	753 280,00	1 360 576,53	80,62 %
Total RECETTES		2 128 151,54	3 302 677,36	55,19 %
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 233 742,94	908 700,79	-26,35 %

Résultat comptable détaillé du Budget en € entre 2024 et 2025

Résultat comptable simplifié du Budget en € entre 2022 et 2025

BUDGET PRINCIPAL	CA 2022	CA 2023	CA 2024	PREV CF 2025
Résultat de l'exercice en investissement	1 277 348,53	1 060 950,00	1 233 742,94	908 700,79

SECTION INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement augmentent du fait des travaux pour le siège d'Houdain et des besoins divers en investissement. Des financements de 2024 sur l'exercice 2025 impactent de ce fait le résultat cumulé.

Le compte 20 des immobilisations incorporelles est en augmentation du fait :

- du paiement des frais d'honoraires de la maîtrise d'oeuvre

Résultat comptable détaillé du Budget en € entre 2024 et 2025

BUDGET SSIAD				
Chap.	Libellé	CA 2024	CA 2025 Projeté	% Evolution
040	Opérations d'ordre de transfert	1 200,00	0,00	-100,00 %
21	Immobilisations corporelles	43 975,00	1 290,42	-97,07 %
Total DEPENSES		45 175,00	1 290,42	-97,14 %
001	Excédent d'investissement reporté	161 080,89	158 580,90	-1,55 %
027	Augmentation de capitaux propres	18 288,81	940,42	-94,86 %
28	Amortissements des immobilisations	23 186,20	32 813,00	41,52 %
Total RECETTES		202 555,90	192 334,32	-5,05 %
RESULTAT DE L'EXERCICE		157 380,90	191 043,90	21,39 %

Résultat comptable simplifié du Budget en € entre 2022 et 2025

BUDGET ANNEXE <u>SSIAD</u>	CA 2022	CA 2023	CA 2024	PREV CF 2025
Résultat de l'exercice en investissement	88 476.29	161 080.89	157 380,90	191 043,90

Les dépenses d'investissement baissent par rapport à 2024.

SECTION INVESTISSEMENT

BUDGET EHPAD				
Chap.	Libellé	CA 2024	CA 2025 Projeté	% Evolution
021	Remboursements dettes financières		3 731,40	
022	Dépenses imprévues		11 834,47	
16	Emprunts et dettes assimilées	91 189,13	96 087,33	5,37 %
20	Immobilisations incorporelles	2 892,00	11 849,60	309,74 %
21	Immobilisations corporelles	74 872,46	4 458,14	-94,05 %
Total DEPENSES		168 953,59	127 960,94	-32,04 %
021	Remboursements dettes financières		9 663,60	
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 605,44	10 853,21	64,31 %
16	Emprunts et dettes	56 880,60	21 219,90	-62,69 %
Total RECETTES		63 486,04	41 736,71	-34,26 %
RESULTAT DE L'EXERCICE		-105 467,55	-86 224,23	-22,32 %

Résultat comptable simplifié du Budget en € entre 2022 et 2025

BUDGET ANNEXE EHPAD	CA 2022	CA 2023	CA 2024	PREV CF 2025
Résultat de l'exercice en investissement	-282 507.86	-233 967.98	-105 467,55	-86 224,23

**ATTENTION NOMENCLATURE ERRD = PAS DE REPRISE D'EXCEDENT PAR SECTION
SE REFERER A L'AFFECTATION DES RESULTATS (Page 23)**

Après affectation des résultats la capacité d'autofinancement sera de +123 770€.

Les dépenses d'investissement baissent malgré les travaux réalisés au sein de l'EHPAD. Le seul emprunt restant (crédit foncier) a un capital dû au 31 décembre 2025 de 86 533,12€.

Le chapitre des immobilisations incorporelles est en augmentation en raison de l'achat de deux logiciels (SAAS et NETPLANNING).

Le chapitre des emprunts concerne le versement des cautions des résidents.

SECTION INVESTISSEMENT

6. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

BUDGET PRINCIPAL

Fin du projet d'étude cuisine centrale au profit d'un partenariat public/privé. Avantages : développement de la compétence sans investissement, sans endettement, sans déficit de fonctionnement

PROJETS	2024	2025	2026
AMO CUISINE CENTRALE	8 721		
SIEGE A HOUDAIN			
Diags et missions div.	35 707	9 000	5 000
Acquisition foncière et frais	558 100		
AMO Maîtrise oeuvre	79 399	113 446	33 631
Travaux		1 399 884	1 660 116
Mobiliers			80 000
ESPACES VERTS - ECLAIRAGE PUBLIC			
Robot traceur	24 240		
Tondeuse			90 000
Autolaveuse			3 000
Matériels DIVERS	32 000	25 000	20 000
REPAS A DOMICILE			
Véhicules		180 000	
INFORMATIQUE			
Ordinateurs, logiciels, photocopieurs, etc...	10 000	17 000	20 000
Alarmes services technique et siège		2 000	5 000
TOTAL	748 167	1 746 330	1 916 747

SECTION INVESTISSEMENT

BUDGET ANNEXE EHPAD

Concernant les investissements sur les trois prochaines années sur les deux sites de l'EHPAD et au vu du besoin structurel, se pose la question de financer par un prêt au cours de l'année 2026 (après 1er trimestre).

	MAISNIL	CALONNE
ASCENSEUR 1 (Monte malade)		97 386,58 €
ASCENSEUR 2		64 019,40 €
ASCENSEUR 3 maisnil	64 019,40 €	
porte piétonne (entrée)		20 000,00 €
Chaudière		100 000,00 €
ballon eau thermodynamique		70 000,00 €
Etanchéité des toitures plates		6 000,00 €
Eclairage chambres (208,87*95)	3 000,00 €	6 000,00 €
Eclairage Led Couloirs + escaliers	2 000,00 €	4 000,00 €
Eclairage UVA		1 000,00 €
Rénovation chambres	4 000,00 €	8 000,00 €
Réparations WC	2 000,00 €	3 000,00 €
Portes placard chambre		6 600,00 €
filtres anti chaleur fenetres		15 000,00 €
Peinture des couloirs Chambres	1 000,00 €	2 000,00 €
Rénovation espace Bibliothèque	2 500,00 €	40 000,00 €
Rénovation Espace SDB	500,00 €	1 000,00 €
Rénovation Espace Coiffure	250,00 €	1 500,00 €
Aménagement infirmerie et pharmacie bas		5 000,00 €
Remplacement climatiseur reversible		40 000,00 €
Poele à bois		30 000,00 €
RADIATEURS		4 000,00 €
réparation portes et fenetres		5 000,00 €
PLAFOND SUSPENDUS		7 000,00 €
Mobiliers		30 000,00 €
fourneaux 2 plaque Olis	2 200,00 €	
Cellule de refroidissement		6 000,00 €
Travaux SUITE MISSION SSI		40 000,00 €
Blocs sécurité (fourchette haute)	2 000,00 €	5 000,00 €
Appel Malade		45 000,00 €
TOTAL	83 469,40 €	662 505,98 €

EVOLUTION AUTOFINANCEMENT

7. EVOLUTION DE L'AUTOFINANCEMENT

L'épargne de gestion correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement (hors produits financiers et exceptionnels) sur les dépenses réelles de fonctionnement (hors charges d'intérêts et exceptionnelles).

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle représente la situation réelle de la collectivité à la fin de l'exercice.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction de l'annuité de la dette (capital).

DONNEES BUDGETAIRES

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026 Prev
TOTAL RECETTES DE GESTION (RG)	7 412 350	7 064 810	6 260 174	5 908 816	5 837 632	5 179 260
TOTAL DEPENSES DE GESTION (DG)	7 064 281	6 926 877	6 222 860	5 563 355	5 643 811	4 998 260
EPARGNE DE GESTION = RG - DG	348 069	137 933	37 314	345 461	193 821	181 000
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (DEPENSES EQUIP + REMB.CAPITAL)	402 024	444 866	731 220	998 378	1 738 961	1 785 162
DEPENSES D'EQUIPEMENT (hors déficit)	97 287	290 703	887 267	871 535	1 705 129	1 746 330
Déficit antérieur reporté						
RECETTES D'EQUIPEMENT (hors résultat antérieur reporté)	13 344	-420 317	514 838	800 818	1 607 334	1 743 453
Résultat antérieur reporté	1 305 024,03	1 395 153,47	1 277 348,53	1 060 950,00	1 233 742,94	905 700,75
Annuité totale de la dette	158 026	158 026	158 026	147 746	77 754	83 949
Total intérêt de la dette	5 657	3 863	1 979	20 903	43 922	45 117
Total remboursement du capital	152 369	154 163	156 047	126 843	33 832	38 832
EPARGNE BRUTE (Epargne de Gestion-intérêts)	342 413	134 071	35 335	324 557	149 899	135 883
EPARGNE NETTE (Epargne Brute-remb capital)	190 044	-20 092	-120 712	197 714	116 067	97 051

STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

8. GESTION DE LA DETTE

Budget principal

Etat de la dette				
Années	Capital restant du	Amts	Intérêts	Annuités
2025	1 252 714,11	58 266,11	43 921,87	102 187,98
2026	1 194 448,00	38 832,00	45 116,53	83 948,53
2027	1 155 616,00	38 832,00	43 425,41	82 257,41
2028	1 116 784,00	38 832,00	42 042,02	80 874,02
2029	1 077 952,00	38 832,00	40 582,70	79 414,70
2030	1 039 120,00	38 832,00	39 123,37	77 955,37
2031	1 000 288,00	38 832,00	37 664,06	76 496,06
2032	961 456,00	38 832,00	36 336,62	75 168,62
2033	922 624,00	38 832,00	34 681,46	73 513,46
2034	883 792,00	38 832,00	33 104,09	71 936,09
2035	844 960,00	38 832,00	31 826,76	70 658,76
2036	806 128,00	38 832,00	30 425,39	69 257,39
2037	767 296,00	38 832,00	29 020,02	67 852,02
2038	728 464,00	38 832,00	27 394,85	66 226,85
2039	689 632,00	38 832,00	25 937,52	64 769,52
2040	650 800,00	38 832,00	24 580,10	63 412,10
2041>2064	611 968,00	611 968,00	403 232,33	1 015 200,33

La dette du SIVOM de la Communauté du Bruaysis est composée, pour le budget principal de 3 « emprunts » pour un Capital Restant Dû (CRD) de 1 272 714.11€ (1^{er} janvier 2025), répartis ainsi :

- 19 434.11€ dette CNRACL
- 480 000€ Bâtiments Techniques à Calonne-Ricouart
- 753 280 € Foncier et maîtrise œuvre siège à Houdain

DETTE CNRACL

remboursement Dette CNRACL				
Années	Capital restant du	Amortissements	Intérêts	Annuités
2025	19 434,11	19 434,11	0,00	19 434,11
2026				
2027				

Le remboursement de la dette CNRACL s'est terminé en janvier 2025. La dernière échéance était de 19 434.11€

PRET BATIMENTS TECHNIQUES - CALONNE-RICOUART

Banque des Territoires - Services Techniques				
Années	Capital restant du	Amts	Intérêts	Annuités
2025	480 000,00	20 000,00	19 997,86	39 997,86
2026	460 000,00	20 000,00	19 151,39	39 151,39
2027	440 000,00	20 000,00	18 304,92	38 304,92
2028	420 000,00	20 000,00	17 458,46	37 458,46
2029	400 000,00	20 000,00	16 611,98	36 611,98
2030	380 000,00	20 000,00	15 765,51	35 765,51
2031	360 000,00	20 000,00	14 919,04	34 919,04
2032	340 000,00	20 000,00	14 072,57	34 072,57
2033	320 000,00	20 000,00	13 226,10	33 226,10
2034	300 000,00	20 000,00	12 379,63	32 379,63
2035	280 000,00	20 000,00	11 533,16	31 533,16
2036	260 000,00	20 000,00	10 686,69	30 686,69
2037	240 000,00	20 000,00	9 840,22	29 840,22
2038	220 000,00	20 000,00	8 993,74	28 993,74
2039	200 000,00	20 000,00	8 147,28	28 147,28
2040	180 000,00	20 000,00	7 300,81	27 300,81
2041>2048		160 000,00	27 933,52	187 933,52

 PRET SIEGE SIVOM - TERRAIN ET MAITRISE OEUVRE

AFL - Achats de l'ensemble immobilier				
Années	Capital restant du	Amts	Intérêts	Annuités
2025	753 280,00	18 832,00	25 977,70	44 809,70
2026	734 448,00	18 832,00	28 601,45	47 433,45
2027	715 616,00	18 832,00	27 640,27	46 472,27
2028	696 784,00	18 832,00	26 986,83	45 818,83
2029	677 952,00	18 832,00	26 257,46	45 089,46
2030	659 120,00	18 832,00	25 528,08	44 360,08
2031	640 288,00	18 832,00	24 798,71	43 630,71
2032	621 456,00	18 832,00	24 201,22	43 033,22
2033	602 624,00	18 832,00	23 276,02	42 108,02
2034	583 792,00	18 832,00	22 610,59	41 442,59
2035	564 960,00	18 832,00	21 881,21	40 713,21
2036	546 128,00	18 832,00	21 209,79	40 041,79
2037	527 296,00	18 832,00	20 534,37	39 366,37
2038	508 464,00	18 832,00	19 639,14	38 471,14
2039	489 632,00	18 832,00	18 911,76	37 743,76
2040	470 800,00	18 832,00	18 284,30	37 116,30
2041>2064		451 968,00	218 962,02	670 930,02

Budget annexe EHPAD

La dette du SIVOM de la Communauté du Bruaysis est composée, pour le budget annexe EHPAD de 1 emprunt pour un Capital Restant Dû (CRD) de 168 945.55€ (1^{er} janvier 2025):

Etat de la dette				
Année	Capital restant dû	Amts	Intérêts	Annuités
2025	168 945,55	82 412,43	8 447,28	90 859,71
2026	86 533,12	86 533,12	4 326,59	90 859,71
2027	0			

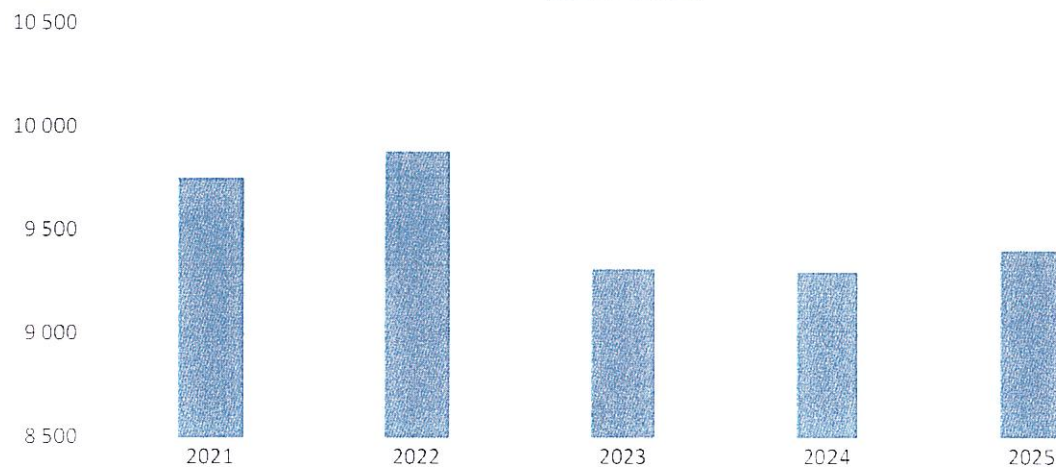
EVOLUTION ET EXECUTION DES DEPENSES DE PERSONNELS ET DU TEMPS DE TRAVAIL

9. EVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES

- Evolution de la dépense de 2021 à 2025

Année	2021	2022	2023	2024	2025
Charges de personnel en k€	9 753	9 907	9 320	9 310	9 412

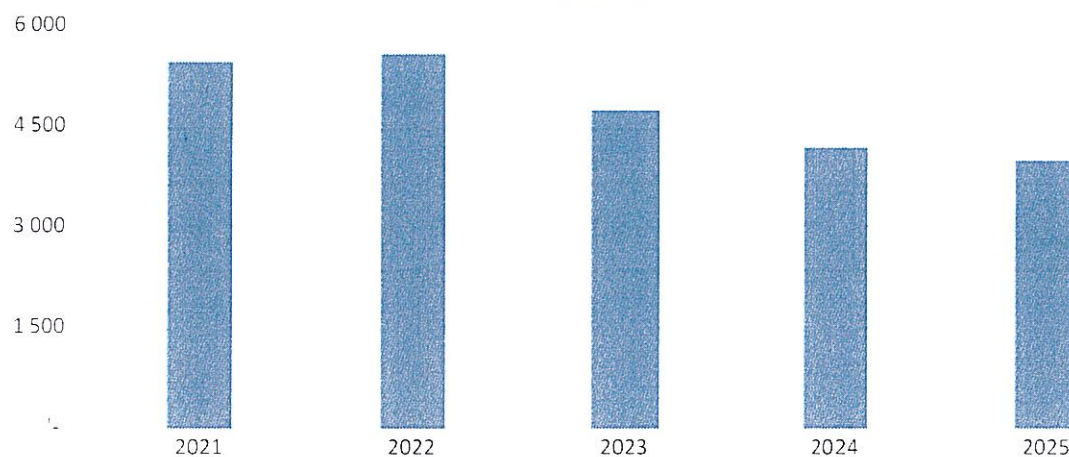
Evolution des rémunérations du SIVOM en k€
2021-2025



⇒ Budget Principal

Année	2021	2022	2023	2024	2025
Charges de personnel en k€	5 437	5 564	4 734	4 167	3 974

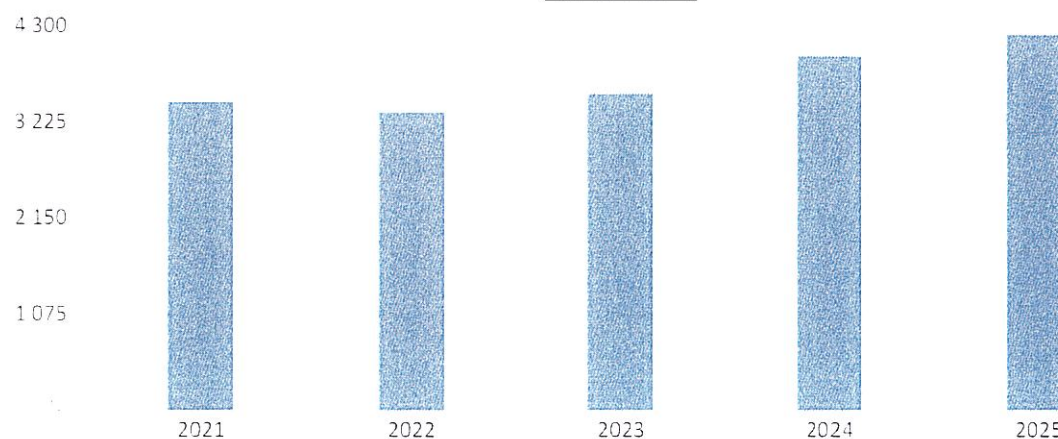
Budget Principal
Evolution des rémunérations en k€
2021-2025



⇒ EHPADs de Calonne-Ricouart et Maisnil-les-Ruitz

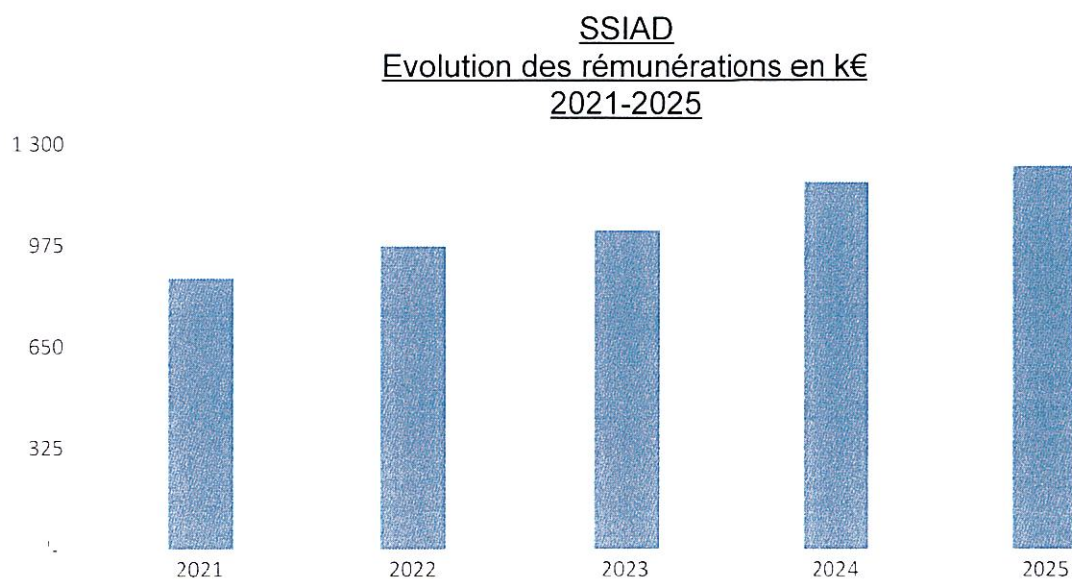
Année	2021	2022	2023	2024	2025
Charges de personnel en k€	3 448	3 357	3 558	3 965	4 204

EHPAD
Evolution des rémunérations en k€
2021-2025



⇒ Service de Soins Infirmiers à Domicile

Année	2021	2022	2023	2024	2025
Charges de personnel SSIAD en k€	868	1 043	1 028	1 178	1 234



○ Rémunération indiciaire et indemnitaire des titulaires et des non-titulaires

	2021		2022		2023		2024		2025	
	en k€	%	en k€	%	en k€	%	en k€	%	en k€	%
Titulaires :										
Rémunération principale	4382	45%	4283	43%	3815	41%	3891	42%	3996	42 %
Titulaires :										
Primes & Autres indemnités	1164	12%	1131	11%	970	10%	924	10%	880	9 %
Titulaires :										
Indemnités de résidence, NBI	113	1%	112	1%	91	1%	99	1%	85	1 %
Supplément Familiale										
Non titulaires										
droit public : Rémunération principale	967	10%	1002	10%	1175	13%	1220	13%	1135	12 %
Non titulaires										
droit public : Autres indemnités	190	2%	403	4%	343	4%	289	3%	276	3 %
Apprenti	8	0,1%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0 %
Emplois d'avenir	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0 %
Emplois aidés	23	0,2%	123	1%	53	1%	0	0%	0	0 %
Total	6846	71%	7054	71%	6448	69%	6423	69%	6371	68 %

Les pourcentages dans le tableau représentent la part de la rémunération au regard du 012.

– Budget principal

	2021		2022		2023		2024		2025	
	En k€	%	En k€	%	En k€	%	En k€	%	En k€	%
Titulaires										
Rémunération principale	2681	49%	2587	46%	2124	45%	1952	47%	1869	47 %
Titulaires										
Primes & Autres indemnités	573	11%	611	11%	500	11%	443	11%	382	10 %
Titulaires										
Indemnités de résidence, NBI	76	1%	78	1%	61	1%	66	2%	55	1 %
Supplément Familiale										
Non titulaires										
droit public										
Rémunération principale	468	9%	464	8%	468	10%	387	9%	356	9 %
Non titulaires										
droit public										
Primes & autres indemnités	68	1%	167	3%	114	2%	71	2%	63	2 %
Apprenti	8	0,2%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0 %
Emplois d'avenir	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0 %
Emplois aidés	23	0,4%	76	1%	34	1%	0	0%	0	0 %
Total	3897	72%	3983	71,5%	3302	70%	2918	70%	2724	69 %

Les pourcentages dans le tableau représentent la part de la rémunération au regard du 012.

– EHPAD de Maisnil-les-Ruitz et Calonne-Ricouart

	2021		2022		2023		2024		2025	
	en k€	%	en k€	%	en k€	%	en k€	%	en k€	%
Titulaires										
Rémunération principale	1318	39%	1293	39%	1261	35%	1464	37%	1625	39 %
Titulaires										
Primes & Autres indemnités	468	14%	359	11%	339	10%	337	9%	362	9 %
Titulaires										
Indemnités de résidence, NBI Supplément Familial	30	1%	27	1%	24	1%	26	1%	23	1 %
Non titulaires										
droit public Rémunération principale	463	14%	465	14%	618	17%	706	18%	632	15 %
Non titulaires										
droit public Primes et autres indemnités	109	3%	192	6%	184	5%	182	4%	171	4 %
Apprenti	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0 %
Emplois d'avenir	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0 %
Emplois aidés	0	0%	47	1%	18	1%	0	0%	0	0 %
Total	2387	70%	2383	71%	2443	69%	2716	68%	2813	67 %

Les pourcentages dans le tableau représentent la part de la rémunération au regard du 012.

– Service de Soins Infirmiers à Domicile

	2021		2022		2023		2024		2025	
	en K€	%	en K€	%	en K€	%	en K€	%	en K€	%
Titulaires										
Rémunération principale	384	45%	403	39%	430	42%	476	40%	502	41 %
Titulaires										
Primes & Autres indemnités	123	14%	161	15%	131	13%	145	12%	136	11 %
Titulaires										
Indemnités de résidence, NBI Supplément Familiale	6	1%	7	1%	7	1%	7	1%	6	1 %
Non titulaires										
droit public Rémunération principale	36	4%	73	7%	89	9%	127	11%	148	12 %
Non titulaires										
droit public Autres indemnités	14	2%	44	4%	46	4%	35	3%	43	3 %
Apprenti	0	0%	0%	0%	0	0%	0	0%	0	0 %
Emplois d'avenir	0	0%	0%	0%	0	0%	0	0%	0	0 %
Emplois aidés	0	0%	0%	0%	0	0%	0	0%	0	0 %
Total	563	66%	688	66%	703	68%	790	67%	835	68 %

Les pourcentages dans le tableau représentent la part de la rémunération au regard du 012.

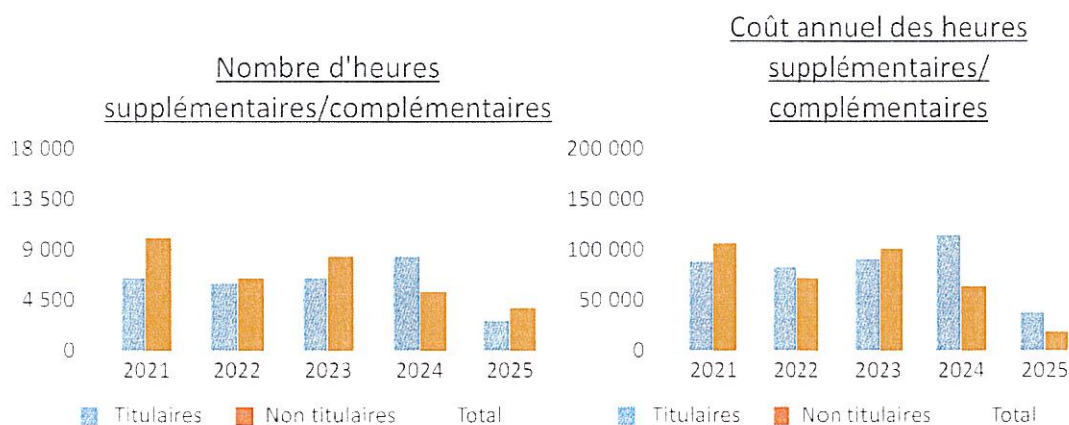
- Nouvelle Bonification Indiciaire

La situation en matière de NBI est la suivante :

Libellé	Nombre de points	Nombre
Accueil public	10	12
Encadrement de proximité d'une équipe à vocation technique d'au moins 5 agents	15	6
Exercice des fonctions à titre principal en zone urbaine sensible et dans les services et équipement situé en périphérie de ces zones, en relation directe avec la population de ces zones	20	1
Régisseur	20	1
Encadrement d'un service administratif comportant au moins vingt agents, à l'exception des fonctions exercées au titre de l'article 53 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.	25	2
Encadrement d'un service administratif requérant une technicité en matière de gestion des ressources humaines, de gestion des achats et des marchés publics, de gestion financière, de gestion immobilière et foncière, de contentieux ou d'actions liées au développement et à l'aménagement de la collectivité, à l'exception des fonctions exercées au titre de l'article 53 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée	25	2

- Heures supplémentaires & complémentaires

		2021	2022	2023	2024	2025
Titulaires	Nombre d'heures	6 643	6 135	6600	8589	2 734
	Coût des heures	88 174 €	83 105 €	91 279 €	114 848 €	57 127 €
Non titulaires	Nombre d'heures	10 259	6 601	8530	5314	3975
	Coût des heures	107 057 €	73 789 €	102 547 €	64 341 €	56 808 €
Total	Nombre d'heures	16 902	12 736	15130	13 904	6 709
	Coût des heures	195 231 €	156 894 €	193 826 €	179 189 €	113 935 €



- Avantages en nature (logement, repas, véhicules)

Le SIVOM n'octroie pas d'avantages en nature, néanmoins il convient de noter les points qui suivent.

Les déplacements professionnels sont effectués, dans la mesure du possible, à l'aide des véhicules de service. Ces derniers sont contrôlés comme l'exige la réglementation à travers un suivi mensuel des kilométrages, de la consommation en carburant et de la tenue des carnets de bord.

Dans le cas où le recours à un véhicule de service n'est pas possible, l'agent se voit rembourser de ses frais de déplacement dans le respect des barèmes réglementaires.

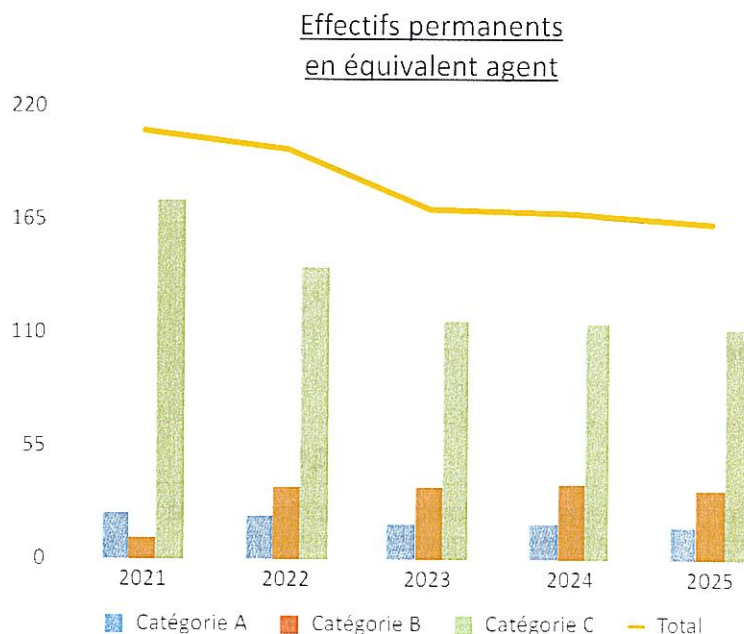
Concernant les repas, au niveau des EHPAD, en fonction des horaires de service, les agents peuvent prendre leur repas au sein de l'établissement.

La collectivité ne dispose d'aucun logement.

- Structure des effectifs

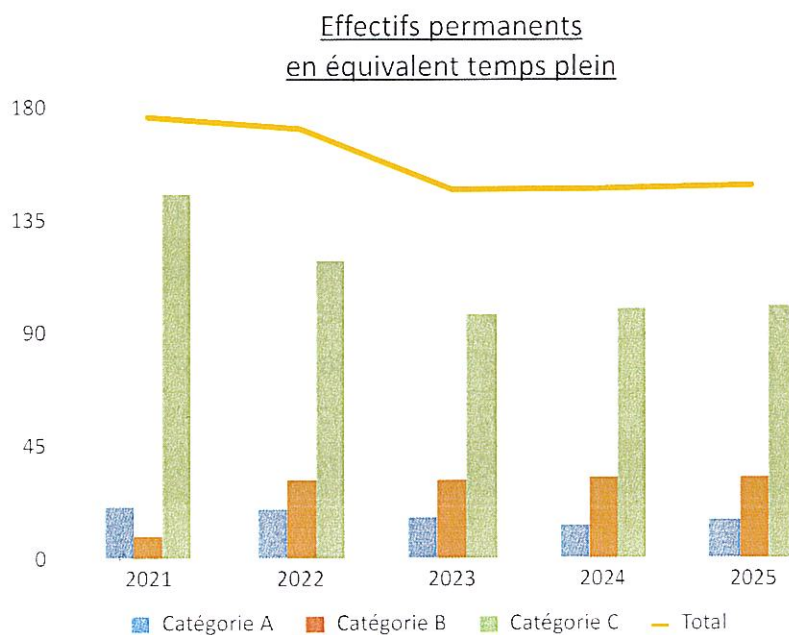
Effectif permanent

Effectifs permanents en équivalent agent au 31/12					
	2021	2022	2023	2024	2025
Catégorie A	23	22	18	17	16
Catégorie B	11	36	36	37	35
Catégorie C	175	142	117	115	113
Total	209	200	171	169	164



**Effectifs permanents en équivalent temps plein
au 31/12**

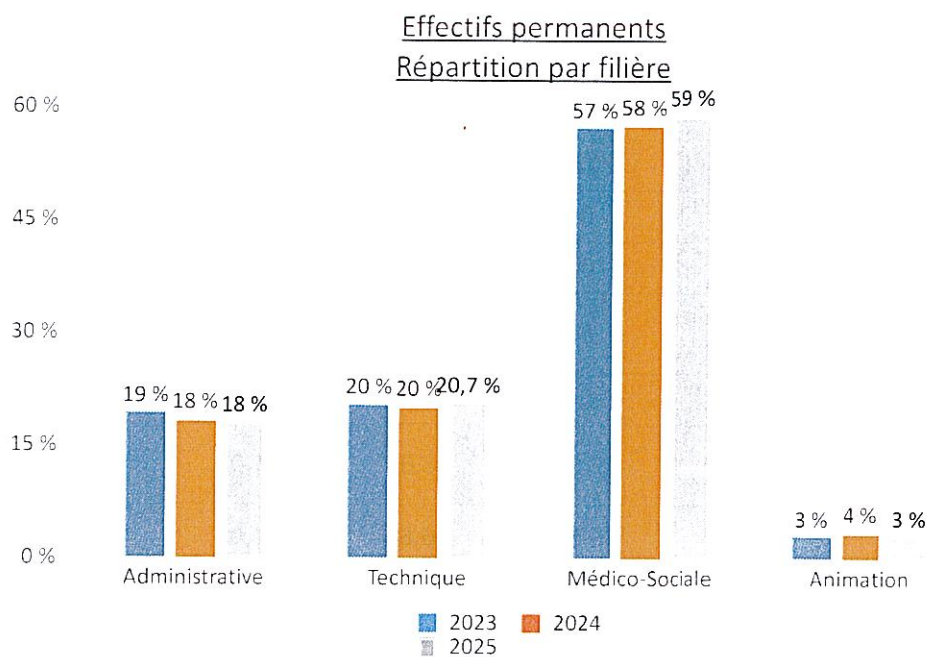
	2021	2022	2023	2024	2025
Catégorie A	20,77	20,75	16,97	14,31	15,52
Catégorie B	10	32,25	32,34	33,44	32,78
Catégorie C	145,93	118,95	98,48	101,31	101,01
Total	176,70	171,95	147,79	148,06	149,31



L'année 2025 est marquée par une relative stabilité par rapport à l'année précédente.

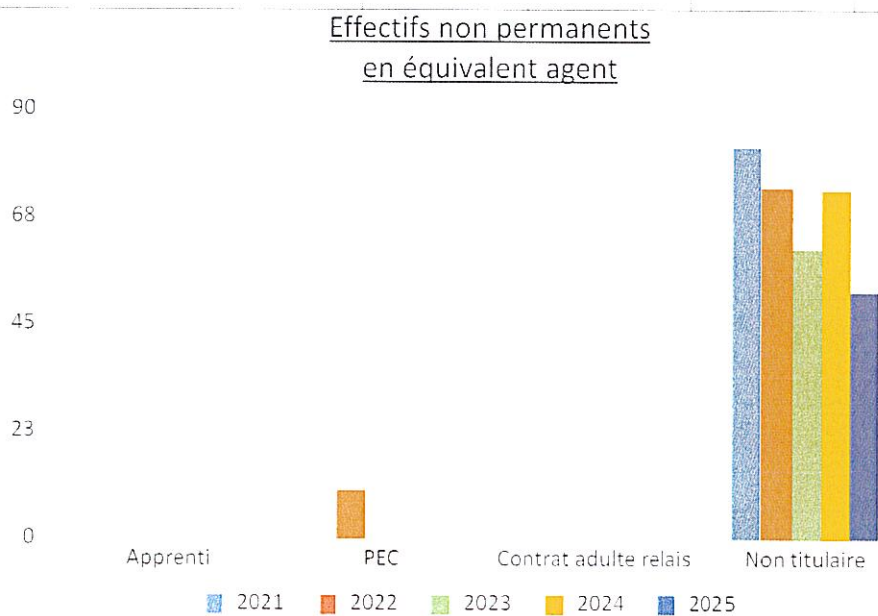
Effectifs permanents par filière

	2023		2024		2025	
	Nombre d'agents	Représentativité de la filière	Nombre d'agents	Représentativité de la filière	Nombre d'agents	Représentativité de la filière
Administrative	33	19%	31	18%	29	18 %
Technique	35	20%	34	20%	34	20,7 %
Médico-Sociale	98	57%	98	58%	96	59 %
Animation	5	3%	6	4%	5	3 %
Total	171	100%	169	100%	164	100 %



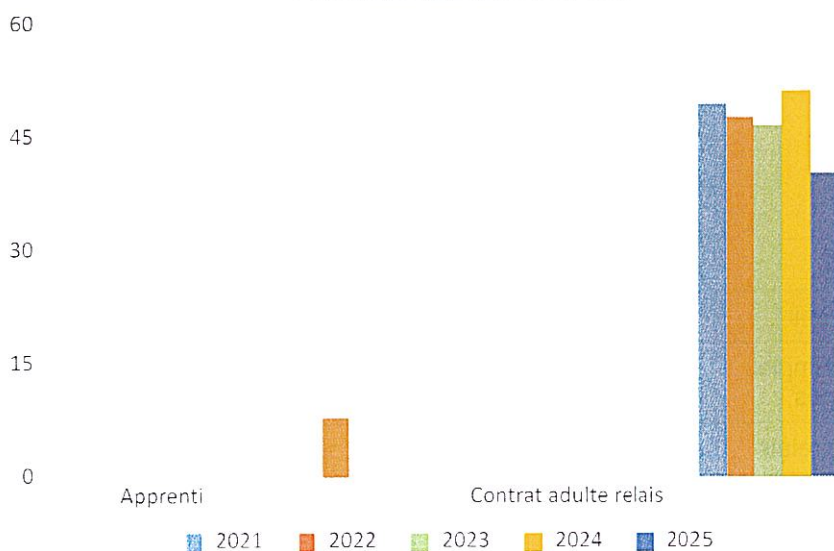
Effectif non permanent

	Equivalent agent				
	2021	2022	2023	2024	2025
Apprenti	0	0	0	0	0
Emploi d'avenir	0	0	0	0	0
CUI/Parcours Emploi Compétences	0	10	0	0	0
Contrat adulte relais	0	0	0	0	0
Non titulaire de droit public	82	74	61	73	52
Total	82	84	61	73	52



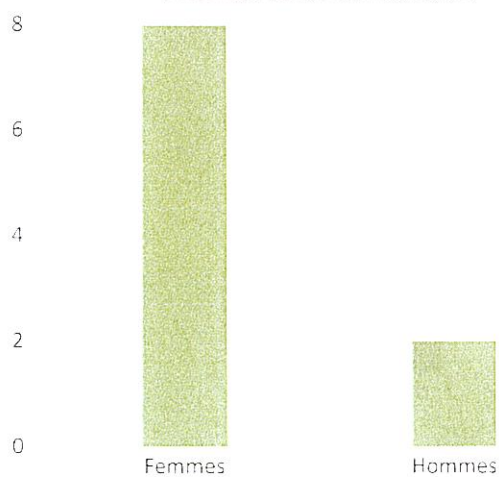
	Equivalent Temps Plein				
	2021	2022	2023	2024	2025
Apprenti	0	0	0	0	0
Emploi d'avenir	0	0	0	0	0
CUI/Parcours Emploi Compétences	0	8	0	0	0
Contrat adulte relais	0	0	0	0	0
Non titulaire de droit public	49,43	47,58	46,64	51,02	40,06
Total	49,43	55,58	46,64	51,02	40,06

Effectifs non permanents
en équivalent temps plein

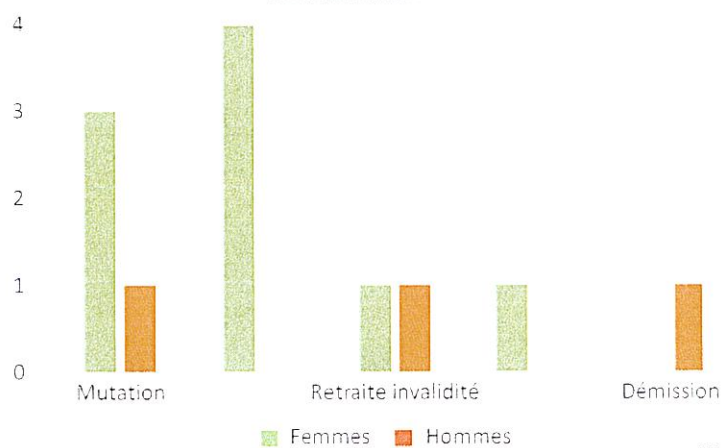


Entrées et sorties d'effectifs

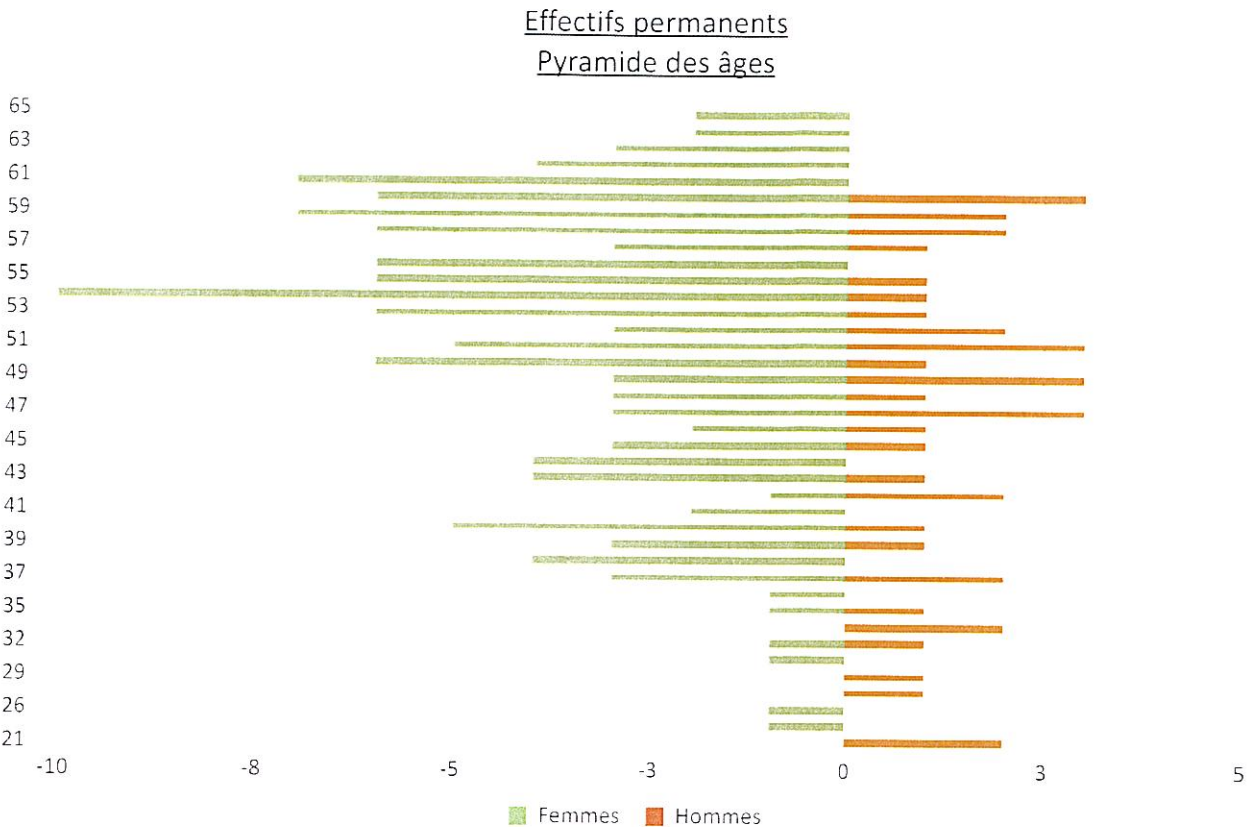
Effectifs permanents
Entrée dans les effectifs



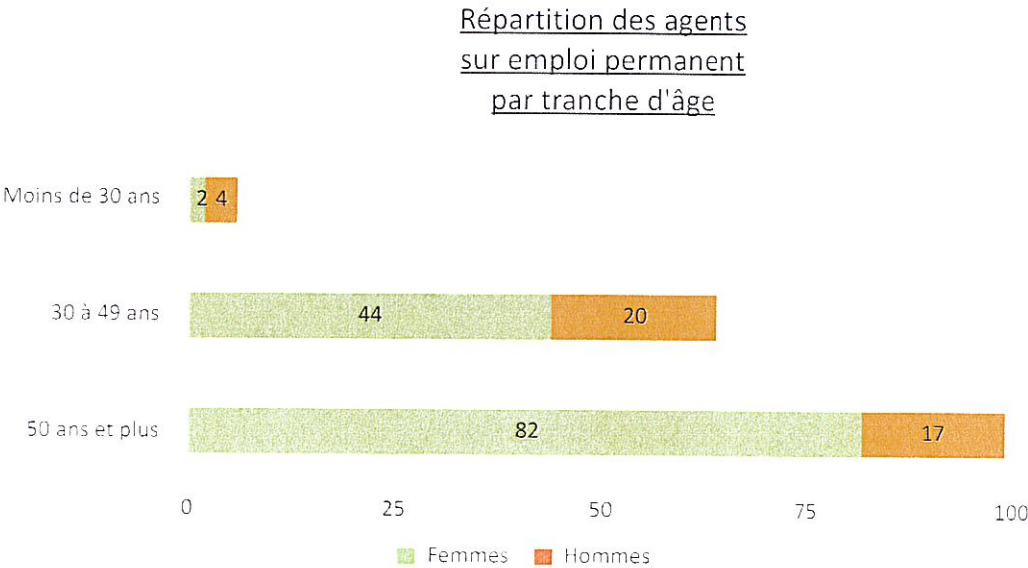
Effectifs permanents
Sorties des effectifs



Pyramide des âges



En décembre 2025, la moyenne d'âge de la collectivité s'établit à 49 ans et 7 mois (contre 49 ans et demi en 2023).



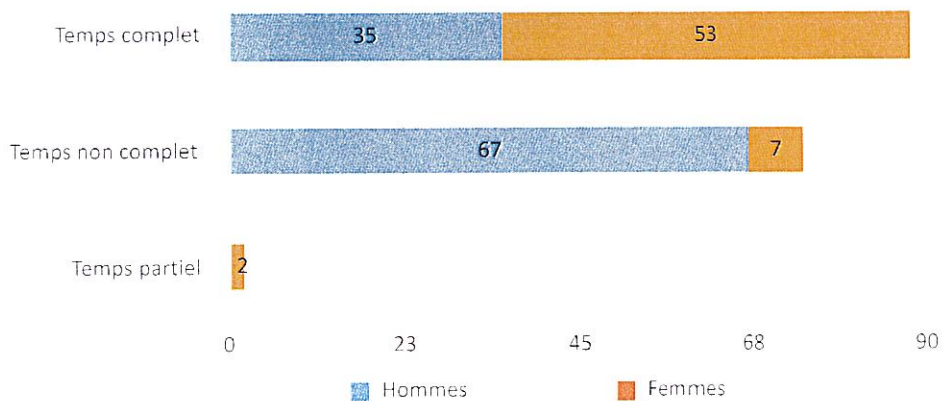
○ Temps de travail

Le temps de travail annuel établi dans le cadre du règlement intérieur de fonctionnement des services s'élève à 1 607 heures obtenues de la manière suivante :

Nombre de jours de l'année	365 jours
Nombre de jours non travaillés :	
- Repos hebdomadaire :	104 jours (52x2)
- Congés annuels :	25 jours (5x5)
- Jours fériés :	8 jours (forfait)
- Total	137 jours
Nombre de jours travaillés	(365-137) = 228 jours travaillés
Calcul de la durée annuelle	
(228 jours x 7 h) = 1596 h arrondi légalement à :	→ 1600h00
+ Journée de solidarité	7h00
TOTAL de la durée annuelle du temps de travail appliqué au SIVOM du Bruaysis	1607h00

Répartition des effectifs permanents par temps de travail

Effectifs permanents
Répartition du temps de travail



○ Orientations 2026 en matière de ressources humaines

L'année 2025 a vu le retour de la lettre d'information aux personnels : MY SIVOM, l'actualité de notre SIVOM, diffusée dans un premier temps au semestre. La perspective pour 2026 est d'avoir un rythme plus régulier, au trimestre par exemple et de cultiver l'intérêt à sa lecture en impliquant les responsables de service.

Dans le cadre de la politique en ressources humaines de la collectivité et vu sa volonté d'adapter en permanence le service public aux besoins des usagers et administrés, le SIVOM va poursuivre l'optimisation de la gestion des effectifs initiée depuis 2023.

Suite à une mutation externe au 01/10/2025, les Pôles Expertise et Ressources ont fusionné. Hormis l'informatique/téléphonie, les services sont désormais regroupés sous l'autorité d'un seul directeur.

Dans le cadre des créations de compétence, l'organigramme connaîtra l'arrivée d'un nouveau service en 2026 : la sécurité publique, nécessitant le recrutement de 2 agents issus de la filière police municipale.

Le SIVOM se dote également d'un service de restauration collective qui s'adresse d'une part aux communes pour la restauration des scolaires et des centres de loisirs et d'autre part aux services du SIVOM (EHPAD et portage de repas à domicile).

Le SIVOM se dote enfin d'un service d'entretien d'équipements et d'infrastructures avec la vidéoprotection et le centre technique (véhicules et matériels).

Ce sera l'occasion de revoir les organisations afin de les adapter aux mieux aux nouvelles compétences qui seront créées.

L'année 2026 sera ensuite marquée par l'arrivée des services au nouveau siège du SIVOM rue du Maréchal Gallieni à HOUDAIN :

- ✓ Présidence , direction générale, direction des services techniques, administration générale
- ✓ Communication
- ✓ Informatique
- ✓ Pôle Ressources (Juridique-Marchés publics, Comptabilité-Finances-Budget, Direction des Ressources Humaines, Maison Intercommunale de Prévention et de Promotion de la Santé (MIPPS), Relais Petite Enfance (RPE)

Ces services seront rassemblés dans les bâtiments venant d'être rénovés.

10. PROJECTION DE FONCTIONNEMENT 2024-2026

RECETTES

BUDGET PRINCIPAL

Chap.	Libellé	2024	2025 Projeté	2026
002	Résultat de fonctionnement reporté	863 647,48	954 681,46	957 199,62
013	Atténuations de charges	56 407,39	51 317,33	30 000,00
042	Opérations d'ordres de transfert	236,00	236,00	236,00
70	Prestations de services	1 464 433,09	1 323 298,85	1 154 387,83
73	Impôts et taxes	19 854,00	18 057,27	17 346,08
74	Dotations, Subventions et Participations	4 161 839,83	3 885 980,61	3 873 370,75
75	Autres produits de gestion courante	120 075,59	156 346,90	99 683,34
77	Produits exceptionnels	58 515,33	402 631,08	4 236,00
Total RECETTES		6 745 008,71	6 792 549,50	6 136 459,62
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		954 681,46	957 199,62	957 199,62

L'évolution prévisionnelle des recettes baisse en 2026 en appliquant le principe de prudence du fait du non vote, à ce jour, des lois de finances.

Les participations des communes prennent en compte une augmentation de 2% (validé en commission unique de 2024) et le montant correspondant à l'augmentation des charges CNRACL.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

BUDGET PRINCIPAL

Chap.	Libellé	2024	2025 Projeté	2026
011	Atténuations de charges	1 182 765,54	1 275 973,64	1 029 425,00
012	Frais de personnels et assimilés	4 179 217,11	3 961 799,49	3 740 275,00
042	Opérations d'ordres de transfert	266 383,13	191 538,76	181 000,00
65	Autres charges de gestion courante	139 010,20	350 411,71	163 060,00
66	Charges financières	20 903,44	54 800,56	65 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 047,83	825,72	500,00
Total DEPENSES		5 790 327,25	5 835 349,88	5 179 260,00

Pour estimer au mieux les dépenses sur l'année 2026, il est appliqué une augmentation de 2%/an.

Les dépenses de personnels restent toutefois maîtrisées.

NB : Deux nouvelles compétences seront effectives au cours de l'année 2026 mais ne sont pas reprises dans la projection ci-dessus.

La restauration collective comportera des dépenses et des recettes sur le budget de fonctionnement pour l'année 2026. Elles seront équilibrées entre elles étant à facturer à l'euro près.

Pour la compétence Police intercommunale, elle aussi sera facturée à l'euro près par convention avec les communes concernées. Les dépenses concerneront les charges de personnels, les équipements, les frais de carburant et d'assurances....

Ces compétences étant en cours de déploiement, il n'est pas possible de les chiffrer à cette date (02 novembre 2025).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

11. PROJECTION D'INVESTISSEMENT 2024-2026

RECETTES

BUDGET PRINCIPAL

Chap.	Libellé	CA 2024	2025 Projeté	2026
001	Excédent d'investissement reporté	1 060 950,00	1 233 742,94	1 376 905,12
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		461 600,00	181 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	266 383,13	191 538,76	30 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	47 538,41	55 219,13	1 687 909,88
13	Subventions d'investissements	753 280,00	1 360 576,53	
Total RECETTES		2 128 151,54	3 302 677,36	3 275 815,00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		1 233 742,94	1 376 905,12	1 320 000,00

DEPENSES

BUDGET PRINCIPAL

Chap.	Libellé	CA 2024	2025 Projeté	2026
040	Opérations d'ordres de transfert	236,00	236,00	236,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		400 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	126 843,00	53 266,11	38 832,00
20	Immobilisations incorporelles	127 654,76	169 939,25	38 631,00
21	Immobilisations corporelles	633 664,84	1 702 330,88	1 878 116,00
23	Immobilisations en-cours	0,00	64 904,33	
26	Titres et valeurs	4 300,00	4 300,00	
27	Autres immobilisations financières	1 710,00		
Total DEPENSES		894 408,60	1 925 772,24	1 955 815,00

Les principaux investissements 2026 concernent la fin des travaux du siège (février 2026) et des dépenses d'investissements courantes (tondeuse, petits matériels).

SECTION INVESTISSEMENT

ANNEXE 1

PARTICIPATIONS DES COMMUNES 2026

Participations pré

COMMUNES DHERENTES	Administration Générale	Administration Générale + CNRACL	Pôle Social						
			PÔLE SOCIAL	MIPPS	RPE	Insertion Solidarité	SSIAD	SAAD	RAD
Auchel	120 898,67	132 056,44	47 371,97	35 258,68	12 113,29				
Bajus	2 331,12	2 546,26	2 080,09	1 116,82	344,12	619,15			
Barlin	63 371,23	69 219,78	31 781,42	21 970,70	9 810,72				
Beugin	3 128,26	3 416,97	2 018,82	1 452,70	566,11				
Calonne Ricouart	53 646,64	58 597,70	46 219,04	17 685,55	6 256,15	22 277,34			
Camblain Châtelain	12 718,68	13 892,49	8 756,85	5 680,97	3 075,87				
uchy à la Tour	22 019,17	24 051,33	11 182,96	7 966,68	3 216,28				
Caucourt	2 413,42	2 636,15	2 059,66	1 075,99	983,66				
La Comté	6 555,23	7 160,21	1 316,59		1 316,59				
Divion	62 498,51	68 266,52	28 530,78	21 217,97	7 312,81				
strée Cauchy	2 625,98	2 868,33	0,00						
resnicourt le Dolmen	5 975,57	6 527,06	3 588,52	2 634,67	953,85				
auchin le Gal	2 746,12	2 999,56	1 099,26	1 099,26					
Haillicourt	42 915,14	46 875,79	39 225,69	14 873,44	6 737,95	17 614,30			
Hermin	1 637,87	1 789,03	705,67	705,67					
rsin Coupigny	62 412,41	68 172,47	27 673,28	20 374,70	7 298,57				
Hesdigneul	6 287,51	6 867,79	3 753,11	2 774,24	978,87				
Houchin	6 608,40	7 218,29	4 614,18	2 649,34		1 964,84			
Houdain	66 886,41	73 059,37	55 673,46	22 360,82	9 531,92	23 780,71			
aisnil les Ruitz	10 881,73	11 886,00	8 709,91	5 150,16	3 559,75				
irles les Mines	48 527,10	53 005,68	41 757,52	16 650,73	5 826,37	19 280,42			
Ourton	4 552,28	4 972,41	3 180,75	2 183,77	996,98				
Rebreuve Ranchicourt	8 699,56	9 502,45	5 025,75	3 694,56	1 331,18				
Ruitz	29 785,57	32 534,49	20 202,01	8 946,25	3 041,32	8 214,43			
TOTAUX	650 122,58	710 122,58	396 527,26	217 523,67	85 252,40	93 751,20			